



**Espoir 35**

UN ACCOMPAGNEMENT  
AU QUOTIDIEN

*Rapport*

ANNUEL

Exercice  
2021

# SOMMAIRE

|  |       |
|--|-------|
| Rapport d'activités des Etablissements et Services .....                       | P. 3  |
| <b>Partie 1 : Eléments de contexte</b> .....                                   | P. 5  |
| I/ L'Association ESPOIR 35 .....   | P. 6  |
| I/ A - Objet .....   | P. 6  |
| I/ B - Historique de l'Association .....                                       | P. 8  |
| I/ C - Le territoire d'intervention .....                                      | P. 8  |
| I/ D - L'offre sociale et médico-sociale d'accueil et d'accompagnement .....   | P. 9  |
| I/ E - La population accompagnée .....   | P.10  |
| I/F - Les événements de l'année 2021.....                                      | P.11  |
| II/ Bilan Général 2021.....  | P. 12 |
| II/ A - Le Conseil de la Vie Sociale (CVS).....                                | P. 12 |
| II/ B - Le Dialogue Social.....  | P. 12 |
| II/ C - Les projets de l'Association.....                                      | P. 13 |
| II/ D - Activités loisirs et de lien social, séjours vacances.....             | P. 14 |
| II/ E - Les admissions .....   | P. 15 |
| II/ F - La Banque Alimentaire.....   | P. 15 |
| II/G - La communication.....   | P. 16 |
| II/ H - Les Ressources Humaines.....   | P. 17 |
| <b>Partie 2 : Activités des établissements et services</b> .....               | P. 19 |
| I/ Le Foyer de vie .....   | P. 20 |
| II/ L'Habitat Regroupé Ty Armor .....  | P. 26 |
| III/ Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale.....                         | P. 29 |
| IV/ Le Service d'Accompagnement Médico-Social pour Personnes Handicapées ..... | P. 33 |
| V/ Les lieux d'échanges interservices .....                                    | P. 41 |
| <b>Partie 3 : Comptes administratifs 2021</b> .....                            | P. 44 |
| I/ Foyer de Vie .....  | P. 44 |
| II/ L'Habitat Regroupé Ty Armor.....   | P. 44 |
| III/ Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale.....                         | P. 45 |
| IV/ Le Service d'Accompagnement Médico-Social pour Personnes Handicapées ..... | P. 44 |
| V/ Siège .....   | P. 46 |



**RAPPORT  
D'ACTIVITÉ  
2021**

# INTRODUCTION

« Les établissements et services médico-sociaux ont dû apprendre à vivre avec la crise sanitaire et le risque épidémique. Cela veut dire, une adaptation quotidienne des équipes professionnelles pour éviter les contaminations, remplacer un collègue de travail, mettre les recommandations en place, permettre un accompagnement aux soins malgré la dégradation de l'accès aux services hospitaliers, spécialisés ou généralistes.

En 2021, il y a eu de nouveau des périodes de restrictions, de confinements, le port du masque et surtout la vaccination à favoriser, à anticiper, à organiser, à contrôler.

Espoir 35 a fait le choix d'organiser toutes ces campagnes de vaccination avec le Réseau Graal qui a été d'un incroyable soutien. Au sein de notre association, plus de 140 personnes ont été vaccinées dans nos locaux pour les trois doses contre le Covid 19.

Cette pandémie mondiale n'a pas empêché les équipes de travailler, d'accompagner. Nous avons porté le projet d'installation à Noyal Châtillon sur Seiche, installé la nouvelle Résidence Accueil Ty Breizh à Vitré, engagé une démarche de qualité



de vie au travail, diagnostiqué nos installations de système d'information, recruté de nouveaux professionnels. L'accompagnement en proximité des bénéficiaires a perduré pour proposer un soutien selon les besoins, des orientations dans la cité, vers d'autres structures...

Espoir 35 a porté les valeurs du médico-social, comme beaucoup d'autres associations à but non lucratif, sans attendre la fin des négociations sur les revalorisations salariales de tous les professionnels, parce que c'est l'engagement des professionnels qui a primé.»

**Gaël HOUEE**

Directeur des établissements et services

**PART.1**

**ÉLÉMENTS  
DE  
CONTEXTE**

# Partie 1 : Éléments de contexte

## I/ L'Association ESPOIR 35

### I/ A - Objet, valeurs et missions

#### OBJET I

Depuis plus de 25 ans, l'Association ESPOIR 35 participe à l'amélioration de la qualité de vie des personnes en situation de handicap psychique sur le territoire d'Ille et Vilaine.

L'Association reste à l'écoute de l'entourage des malades et intervient auprès d'eux en vertu :

- Des Statuts de l'Association ;
- Des Agréments du Conseil Départemental d'Ille et Vilaine, de l'Agence Régionale de Santé Bretagne et de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités d'Ille-Et-Vilaine ;
- De la Loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et de la citoyenneté des personnes ;
- De la Charte des droits et des libertés de la personne accueillie ;
- De la Loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

L'article 2 des statuts précise les buts de l'association Espoir 35 :

« L'Association a pour but de mettre en œuvre sur le territoire d'Ille-Et-Vilaine tous les moyens susceptibles de favoriser l'amélioration de la qualité de vie de personnes en situation de handicap psychique et souffrant de trouble psychotiques en particulier et d'étudier tous les projets susceptibles de satisfaire cet objectif. »

#### VALEURS I

Les valeurs de l'association ESPOIR 35 ont été définies par l'ensemble de ses membres : Bénéficiaires, Aidants, Administrateurs, Bénévoles, Professionnels. Elles sont le fil conducteur de toutes les actions entreprises.



## LES MISSIONS I

- Militer pour faire avancer la cause des personnes concernées, faire reconnaître leurs droits.
- Repérer les besoins émergents, interpeller les décideurs, proposer des réponses adaptées.
- Assurer la gestion d'établissements et services sociaux et médico-sociaux pour accompagner et soutenir les personnes en situation de handicap psychique.
- Soutenir les Aidants par un accueil personnalisé, par la proposition de rencontres et de formations, par la signature d'une convention avec l'accord de leur proche accompagné.
- S'informer, se former en permanence sur l'évolution du secteur médico-social et assurer une veille législative et réglementaire.

Nos orientations « politiques » se déclinent en trois objectifs :

- **Pour une société plus ouverte et accueillante.** ESPOIR 35 continue à développer une expérience citoyenne autour du handicap psychique dont l'image négative aggrave les conditions de vie des personnes concernées. L'Association promeut et participe aux actions locales, départementales et régionales qui permettent une évolution positive vers l'inclusion.
- **Pour une offre diversifiée d'établissements, de structures, de services** au plus près des personnes en situation de handicap psychique et de leurs besoins. Depuis plus de 20 ans, l'Association met en œuvre des réponses spécifiques et diversifiées en matière d'hébergement, d'accompagnement des Bénéficiaires et de soutien aux familles et aux Aidants.
- **Pour un développement de partenariats ouverts et toujours re-questionnés.** Dès son origine, ESPOIR 35 s'y est investi.

L'Association témoigne et prend en compte les besoins exprimés par d'autres institutions partenaires du social, médico-social ou du sanitaire. ESPOIR 35 depuis sa création s'inscrit dans une démarche de complémentarité avec d'autres structures qui s'investissent en direction des personnes en situation de handicap psychique. L'UNAFAM soutient également activement Espoir 35.

**L'Assemblée Générale s'est tenue le 15 juin 2021 et le Conseil d'Administration s'est rencontré à 4 reprises.**

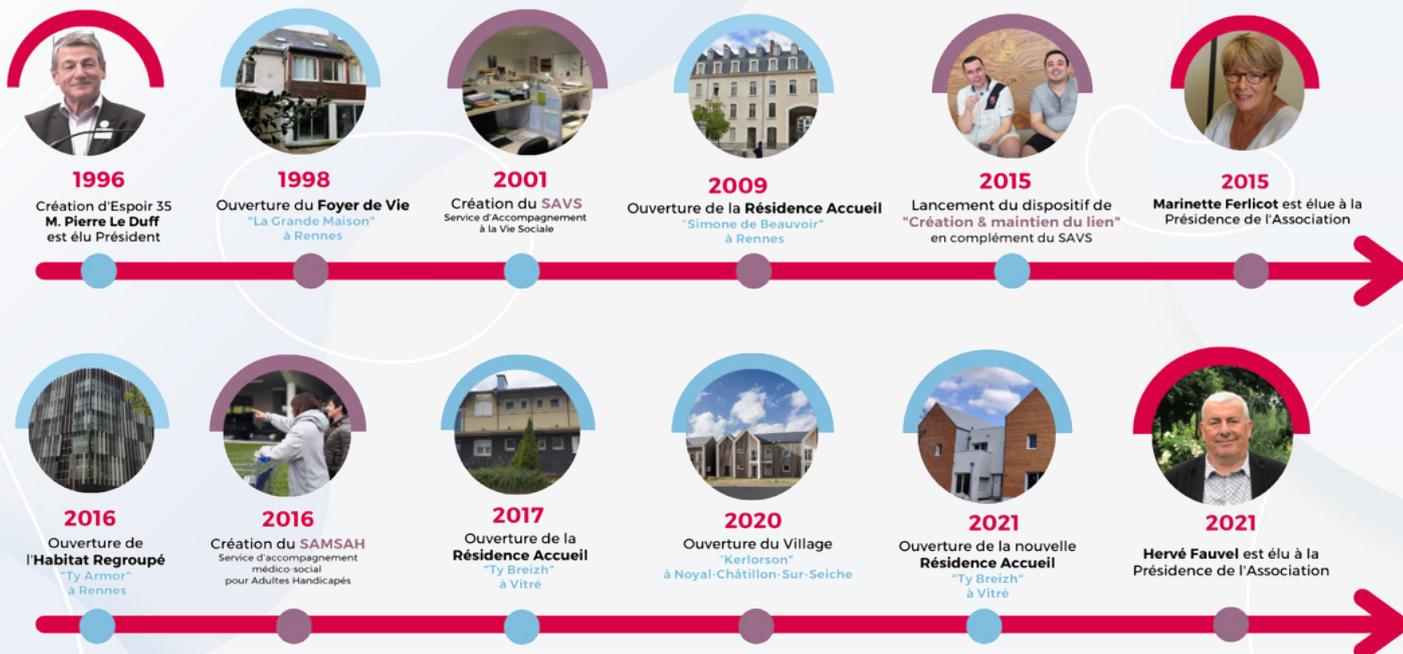
**La Commission de Gestion s'est réunie de son côté 1 fois et 6 réunions de bureau ont eu lieu en 2021.**

Espoir 35 est représenté dans les instances du département suivantes :

- - Conseil Départemental / DDETS / ARS
- - MDPH/CDAPH
- - COLLECTIF HANDICAP
- - ATI
- - URIOPSS
- - Maison des Usagers
- - GEM l'Antre 2
- - Conseil Local de Santé Mentale Rennes
- - Conseil Local de Santé Mentale St Malo
- - Conseil Local de Santé Mentale Vitré
- - Réseau GRAAL
- - Jardin Simone de Beauvoir
- - Banque Alimentaire
- - Neotoa
- - GCSMS Cap Santé Mentale

# I/ L'Association ESPOIR 35

## I/ B - Historique

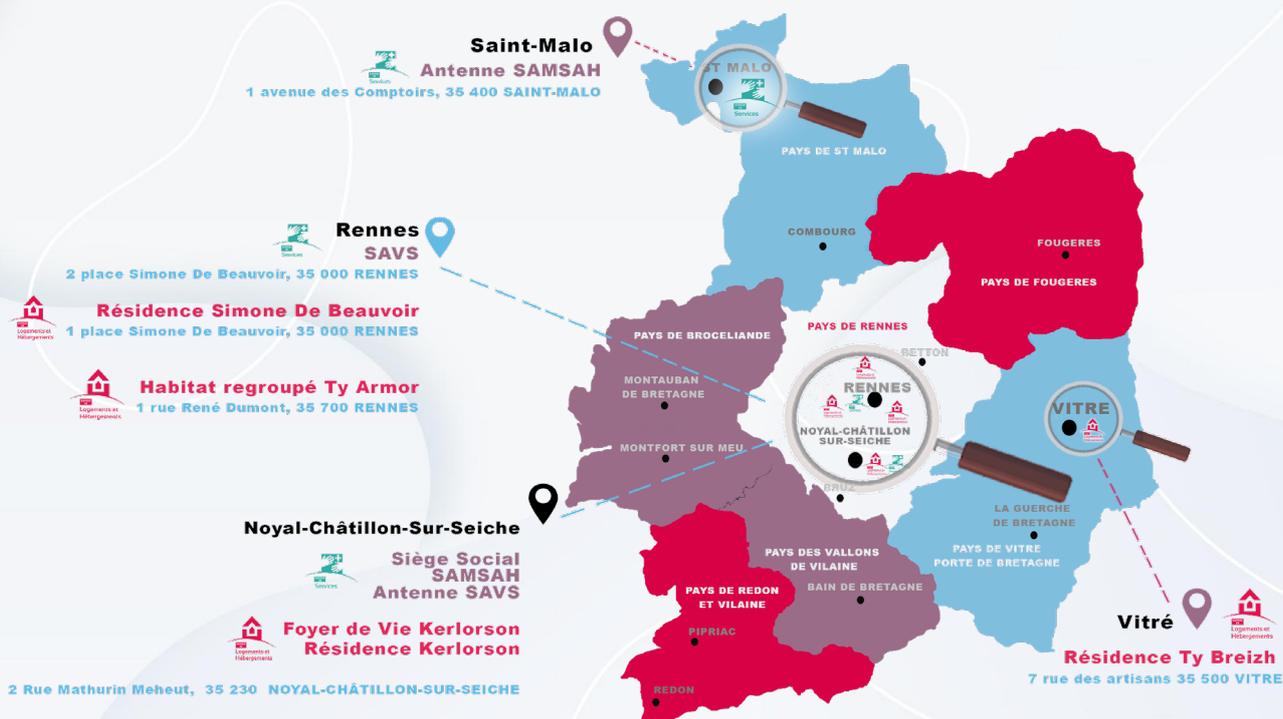


L'Association ESPOIR 35 a été créée le 30 avril 1996 à l'initiative de familles adhérentes à l'UNAFAM (Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques).

L'Association met en œuvre, sur le territoire de l'Île-et-Vilaine, des moyens susceptibles d'améliorer la qualité de vie des personnes en situation de handicap psychique par :

- o Un accompagnement vers le soin
- o Un accompagnement vers une plus grande autonomie
- o Une intégration dans la vie sociale

## I/ C - Le territoire d'intervention



# I/ L'Association ESPOIR 35

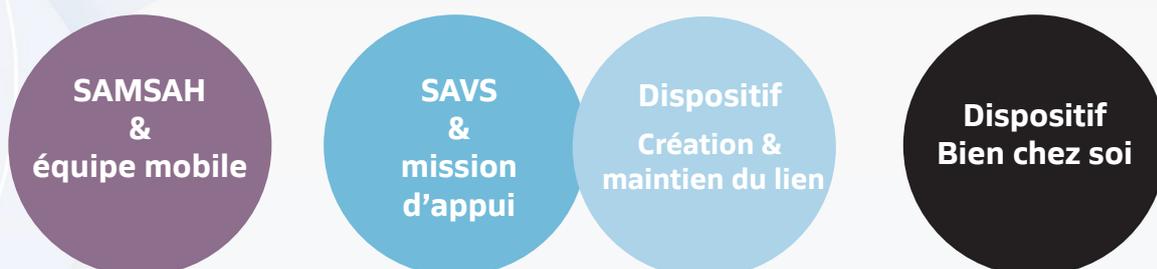
## I/ D - L'offre sociale et médico-sociale d'accueil et d'accompagnement

L'offre d'accompagnement du public accueilli par Espoir 35 s'inscrit dans une pluralité de possibilité de parcours, de passerelles et d'expériences. Cette diversité de propositions favorise la personnalisation des accompagnements en fonction des choix de la personne, de ses besoins, de son autonomie et de son environnement de vie.

L'année 2021, marque l'arrivée de nouvelles structures d'hébergement et de logement. Elles permettent de répondre à de nombreuses attentes des personnes en situation de handicap et de leur famille. Espoir 35 s'appuie sur l'hébergement et le logement comme vecteur d'inclusion, de développement et de maintien de l'autonomie. Ce développement stratégique favorise des réponses spécifiques et diversifiées pour le public accompagné.

Les services médico-sociaux (SAVS et SAMSAH) accompagnent nos Bénéficiaires partout où ils vivent sur le département, dans leur logement, au sein de notre Habitat Regroupé ou des Résidences Accueil, au sein de leur famille, mais aussi à l'hôpital, dans des structures d'hébergement d'urgence ou dans la rue. L'objectif est de fluidifier les parcours d'inclusion et de recherche et de maintien de l'autonomie, permettre le lien familial, favoriser la prévention et le suivi du parcours de santé psychique et somatique de nos Bénéficiaires, sécuriser les ruptures de parcours, orienter et coordonner entre et vers les partenaires spécialisés et du droit commun sur et en dehors du département.

### DES SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT



### UNE OFFRE SOCIALE ET MÉDICO-SOCIALE D'HÉBERGEMENTS ET DE LOGEMENTS ADAPTÉE ET SÉCURISÉE



### LE FOYER DE VIE |

Le Foyer de Vie est un établissement médico-social destiné à l'accueil et l'hébergement de personnes en situation de handicap psychique, dans l'incapacité d'exercer une activité à caractère professionnel, mais qui ont conservé une autonomie physique ou intellectuelle suffisante pour réaliser les actes de la vie courante.

## LA RÉSIDENCE ACCUEIL |

Le dispositif « **Résidence Accueil** » est l'une des réponses des politiques sociales en matière de logement qui s'est développée à partir des années 2007 dans le cadre de la mise en oeuvre d'un programme expérimental destiné aux personnes en situation de précarité ou d'exclusion, ayant un handicap psychique et disposant de faibles ressources issues pour l'essentiel de minima sociaux.

## L'HABITAT REGROUPÉ |

L'**Habitat Regroupé** est un dispositif alternatif au « tout domicile » ou « tout collectif » initié par le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine en 2012. Ce mode d'habitat propose une offre de logements adaptés situés dans le parc locatif social ou privé, adossée à une offre de services permettant d'accompagner les Résidents dans leur logement afin de leur permettre d'y vivre de façon durable et agréable.

### I/ E - La population accompagnée

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant » (Loi du 11 février 2005).

L'Assurance Maladie évalue à plus de 7 millions les personnes impactées par des problématiques de troubles psychiques en France (Rapport IGAS octobre 2019). Les troubles psychiques peuvent être plus ou moins sévères et invalidants et englobent des situations cliniques hétérogènes, souvent chroniques et débutant généralement avant l'âge de 22 ans dans 70% des situations diagnostiquées.

L'UNAFAM explique, « le handicap psychique, conséquence de la maladie psychique, reste de cause inconnue. Les capacités intellectuelles sont préservées et peuvent évoluer de manière satisfaisante. C'est la possibilité de les mobiliser qui est déficiente. La symptomatologie est instable. La prise de médicaments est le plus souvent indispensable, associée à des techniques de soins visant la réadaptation en s'appuyant sur les capacités préservées ».

Les maladies psychiques sont de différentes natures et entraînent des accompagnements aux soins et sociales différents et personnalisés :

- o Les troubles schizophréniques
- o Les troubles bipolaires
- o Certains troubles graves et caractérisés de la personnalité
- o Certains troubles dépressifs sévères ou persistants, en particulier lorsqu'ils sont associés à des phobies sociales
- o Les formes sévères des troubles obsessionnels compulsifs
- o Les formes sévères de troubles anxieux et de la personnalité mal caractérisés.

**EN QUELQUES CHIFFRES :** Le public en situation de handicap psychique (schizophrénies, troubles bipolaires, dépressions, TOC...) représente à minima 3 % de la population brétilienne soit environ 31 277 personnes sur le Département d'Ille-Et-Vilaine.



## I/F Les événements de l'année 2021

### Janvier à Juin :

- Projet Virage Numérique avec le Graal. Espoir 35 appuyé par le Réseau Graal s'est investi dans un diagnostic de ses installations numériques et de la démarche RGPD pour proposer des actions d'améliorations

### Janvier

- Vœux dans chaque structure d'Espoir 35
- Visite de Madame Courteille, Vice-Présidente du Conseil Départemental

### Février

- Recrutement de Nicolas Cocaud, nouveau chef de service du Samsah
- Rencontre avec le CMP de Vitré pour le partenariat de la nouvelle Résidence Accueil de Vitré
- Rencontre avec l'ARS Ille et Vilaine dans le cadre de la démarche qualité sur les événements indésirables

### Mars

- Formation pour l'amélioration du Process de l'organisation des traitements au sein du Foyer de vie dans le cadre de la démarche qualité
- Visite des ateliers de l'ESAT de Sévigné à Vitré pour le choix des bancs extérieurs à Kerlorson
- Rencontre avec le Centre référent de réhabilitation psychosociale de Bretagne
- Rencontre avec le CCAS de Noyal Châtillon sur Seiche

### Avril

- 3ème confinement Covid 19
- Suivi de chantier de la nouvelle Résidence Accueil de Vitré
- Espoir 35 valide sa participation au Projet « Un chez soi d'abord Rennes Métropole »
- Lancement de la démarche d'amélioration de la qualité de vie au travail Espoir 35 avec Finaxim

### Mai

- Suivi de chantier et préparation du déménagement de la nouvelle Résidence Accueil de Vitré
- Organisation de la Vaccination - 2ème dose pour 140 personnes
- Recrutement de Agnès Gadby, nouvelle Responsable Administrative et Financière

### Juin

- Lancement de la démarche Dispositif d'accompagnement local pour le développement de l'Inter-Samsah
- Commission d'admission pour la Résidence Accueil de Vitré
- 1ère édition des rencontres Espoir 35 sur l'insertion professionnelle
- Assemblée Générale d'Espoir 35 et nomination d'un nouveau Président à Espoir 35

### Juillet

- Remise des clés de la Résidence Ty Breizh de Vitré

### Août

- Recrutement de Lionel MARTIN, psychologue au SAVS

### Septembre

- Accueil de 2 volontaires en service civique au sein d'Espoir 35
- Réunion de rentrée des Professionnels et temps convivial
- Inauguration de Kerlorson
- Pique-nique

### Octobre

- Inauguration de la Résidence Accueil de Ty Breizh à Vitré
- Portes-ouvertes des commerçants

### Novembre

- Soirée partenaires du Lions Club Rennes Armorique et Amicale Breizh Cyclos

### Décembre

- Repas de Noël format plateau repas (COVID 19)

## II/ Bilan général 2020

### II/ A - Le Conseil de la Vie Sociale

C'est l'instance d'expression des Bénéficiaires et Résidents créée par la loi du 2 janvier 2002 dans les établissements du secteur social et médico-social (établissements pour personnes âgées, établissements pour personnes handicapées, établissements et services d'aide par le travail ...).

L'objectif est de « mettre autour de la table » l'ensemble des acteurs impliqués dans la vie des établissements, en plaçant au cœur du dispositif la personne accueillie dans l'établissement ou le service. Le CVS rassemble donc différents acteurs et c'est sa force et sa richesse : représentants des Usagers, des Aidants, du Personnel, des Administrateurs, Directeur... C'est un lieu privilégié d'échanges, de dialogue, de consultation et de résolution des difficultés, dans un champ d'intervention précisé par le texte de la Loi.

Mais c'est aussi :

- - Un lieu privilégié pour connaître l'Association qui a créé l'établissement et qui le gère,
- - Un lieu de réponse aux préoccupations des aidants qui peuvent poser leurs questions et être sollicités,
- - Un lieu où sont organisés des rencontres thématiques, des événements institutionnels pour les Bénéficiaires, Résidents et Aidants...
- - Un lieu de propositions pour contribuer au bien-être des Bénéficiaires et Résidents...
- 

En 2021, le CVS s'est réuni 3 fois et a été tenu informé de toutes les organisations inhérentes à la crise sanitaire.

Un groupe de travail a été développé afin de travailler sur la communication des métiers des Professionnels au sein d'Espoir 35. Ce travail est destiné aux Familles et Bénéficiaires pour comprendre les accompagnements et les missions des différents corps de métiers travaillant dans l'Association.

### II/ B - Le dialogue social

Le Comité Social et Economique a été créé en 2019, suite au passage d'Espoir 35 à plus de 50 Equivalent Temps Plein sur l'ensemble de l'Association.

L'arrivée de cette instance a permis un dialogue social formalisé et sécurisé. Les échanges y sont fournis mais toujours constructifs.

En 2021, le CSE a travaillé sur les thématiques du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels, les astreintes, la démarche FINAXIM sur la Qualité de Vie au Travail (QVT)

La crise sanitaire a pris un temps important mais nécessaire dans la compréhension des organisations à mettre en place, les difficultés organisationnelles des Salariés, les besoins des Bénéficiaires. Durant la crise, le CSE s'est réuni plusieurs fois par semaine afin d'être réactif, transparent et permettre une communication vers l'ensemble des professionnels.

Il a également eu des échanges sur l'organisation des services, de la vaccination, l'analyse des pratiques, les projets d'Espoir 35, les ruptures conventionnelles, les arrêts maladies et les démissions.

En Septembre 2021, le CSE a posé sa démission.

6

Reunions  
en 2021

## II/ C - Les projets de l'Association

Du fait de la crise sanitaire au coronavirus SARS-CoV-2, les événements institutionnels annuels n'ont pu se tenir. Les journées de Co-construction, le pique-nique annuel, les Vœux de la nouvelle année, La réunion de rentrée sont des temps de partage, de convivialité et d'information aux acteurs, qui ont manqué cette année.

### GCSMS Un chez soi d'abord Rennes Métropole

Accompagné de 4 autres membres fondateurs, Espoir 35 a co-porté la création d'un GCSMS en 2021 avec la SEA35, AIVS 35, l'APASE et le CHGR dans le but de développer un dispositif à destination des personnes sans domicile fixe atteint de troubles psychiatriques sévères. L'objectif de cette démarche est de proposer un logement, dans le parc privé ou social, à des personnes avec un parcours d'errance, avec un accompagnement d'une équipe pluridisciplinaire sanitaire/médico-social dans une logique d'aller vers la personne. 100 places seront ouvertes sur le territoire de Rennes Métropole, financées par la DDETS pour la partie logement et par l'ARS pour l'accompagnement. La mise en œuvre interviendra avant l'été 2022.

### Dispositif bien chez soi

En partenariat avec les bailleurs sociaux et la DDETS, Espoir 35 intervient auprès d'un public locataire de logements sociaux sur Rennes Métropole et Vitré, présentant des difficultés psychiques afin de leur permettre d'être orientés vers la MDPH et ainsi ouvrir des droits de compensation à leur handicap. Cet accompagnement vise à les maintenir dans le logement et/ou à répondre à leurs besoins en fonction de leur autonomie. 16 mesures sont financées dans ce cadre d'accompagnement.

### Habitat Regroupé « La Bouexière »

Ce projet, validé par un appel à projet auprès du Conseil Départemental en Janvier 2019, a nécessité un temps de travail important avec notre partenaire Aiguillon Construction et la commune de La Bouexière, afin de penser, dans tous les détails, à la construction des bâtiments et à l'utilisation pour notre public de ces lieux. De la conception des logements, de leur aménagement, à l'usage des lieux communs, des bureaux et des espaces extérieurs, Espoir 35, du fait de son expérience, permet d'ajuster au mieux ce projet au public accueilli dans les prochains mois. Cet Habitat Regroupé met à disposition 6 logements T2 avec terrasse ou balcon de 40 m<sup>2</sup>, un lieu partagé avec cuisine et salon, un bureau de professionnel, une terrasse partagée, des parkings voitures et vélos. Ce projet devrait se concrétiser en décembre 2022.



### Projet d'habitat à Saint Malo



L'association a souhaité porter la parole des aidants et bénéficiaires du territoire de Saint Malo sur les besoins de logements importants pour le public en situation de handicap psychique. Un projet de 6 logements, sur les mêmes principes que l'Habitat Regroupé, déjà présent au sein de l'association sera travaillé avec le bailleur social La Rance tout au long de cette année. Des espaces communs et partagés, un bureau de professionnel ont également été pensés. Cette réponse de logements sur ce territoire s'inscrit dans la démarche du projet associatif, destinée à répondre aux besoins de notre population accompagnée. Financé par l'ARS comme habitat inclusif, son ouverture est prévue fin 2022/début 2023.



## II/ E - Les Admissions

Depuis 2019, l'organisation des commissions d'admissions a été modifiée afin de mettre en corrélation les demandes de logements au sein de nos structures et les demandes en service d'accompagnement. Une commission commune rassemble les demandes en Habitat Regroupé, Résidences Accueil et Foyer de vie, une seconde commission regroupe le SAVS et SAMSAH.

Ces commissions rassemblent plusieurs personnes d'Espoir 35 et organismes parties prenantes de nos structures :

- - 2 membres du Conseil d'Administration
- - Direction Espoir 35
- - 4 chefs de services Espoir 35
- - Médecin Psychiatre Espoir 35
- - Conseil Départemental
- - Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS)
- - SIAO 35
- - Centre médico-psychologique
- - Médecin Territorial

En 2021 :

- - **106** demandes de dossiers d'admission
- - **166** dossiers d'admission reçus
- - **101** dossiers étudiés
- - **42** avis favorables
- - **52** avis non favorables
- - **7** demandes de rencontres

## II/ F - La Banque Alimentaire

Espoir 35 dispose d'une autorisation de la préfecture afin de faire appel à la Banque Alimentaire et ainsi récolter des aliments de différentes natures. Ces denrées sont destinées aux Bénéficiaires de l'Association en difficultés financières pendant une courte ou longue période, dans une démarche d'accompagnement à l'alimentation, avec des problématiques d'accès à l'alimentation (impossibilité de réaliser les courses, difficultés de santé dans le moment...).

Chaque semaine des Bénévoles, Bénéficiaires-Bénévoles s'investissent pour aller chercher les aliments, les stocker, les répartir dans des colis et les distribuer.

En 2021 :

**150** personnes ont bénéficié des colis alimentaire d'Espoir 35

**852** colis distribués

**9,286** tonnes d'aliments

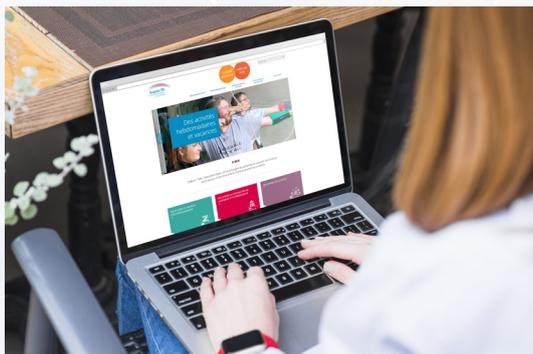


## II/ G - La communication

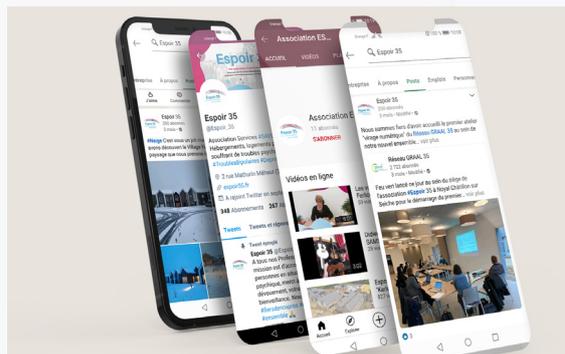
Depuis 2018, l'Association a souhaité structurer sa communication à destination des différents acteurs. En effet, les informations à distiller ne peuvent être abordées de la même manière selon les interlocuteurs.

### Tout public

Le site Internet, les réseaux sociaux sont des outils importants pour sensibiliser à notre cause, permettre une information accessible à tous et faire connaître l'Association. Le nouveau site Internet développé en 2019 donne aujourd'hui une meilleure visibilité de nos actions et valorise le travail de toutes les composantes de l'Association.



Site internet : [www.espoir35.fr](http://www.espoir35.fr)



Nos réseaux sociaux : Facebook, Twitter, LinkedIn et Youtube

Pour les Aidants et Familles, une newsletter papier et numérique est adressée quatre fois par an afin de présenter les projets actuels d'Espoir 35, la vie des Etablissements, les initiatives des Bénéficiaires, les événements passés et à venir. Des cartes d'invitation sont également transmises pour les actions organisées.

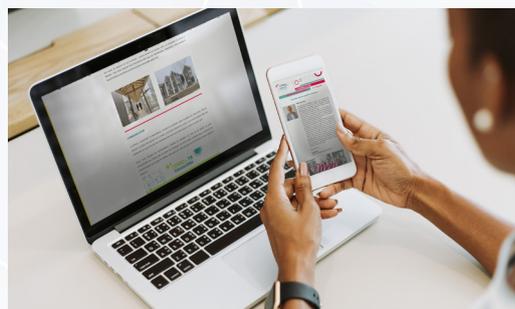


La Newsletter Papier s'est récemment transformée en «Petit Journal»



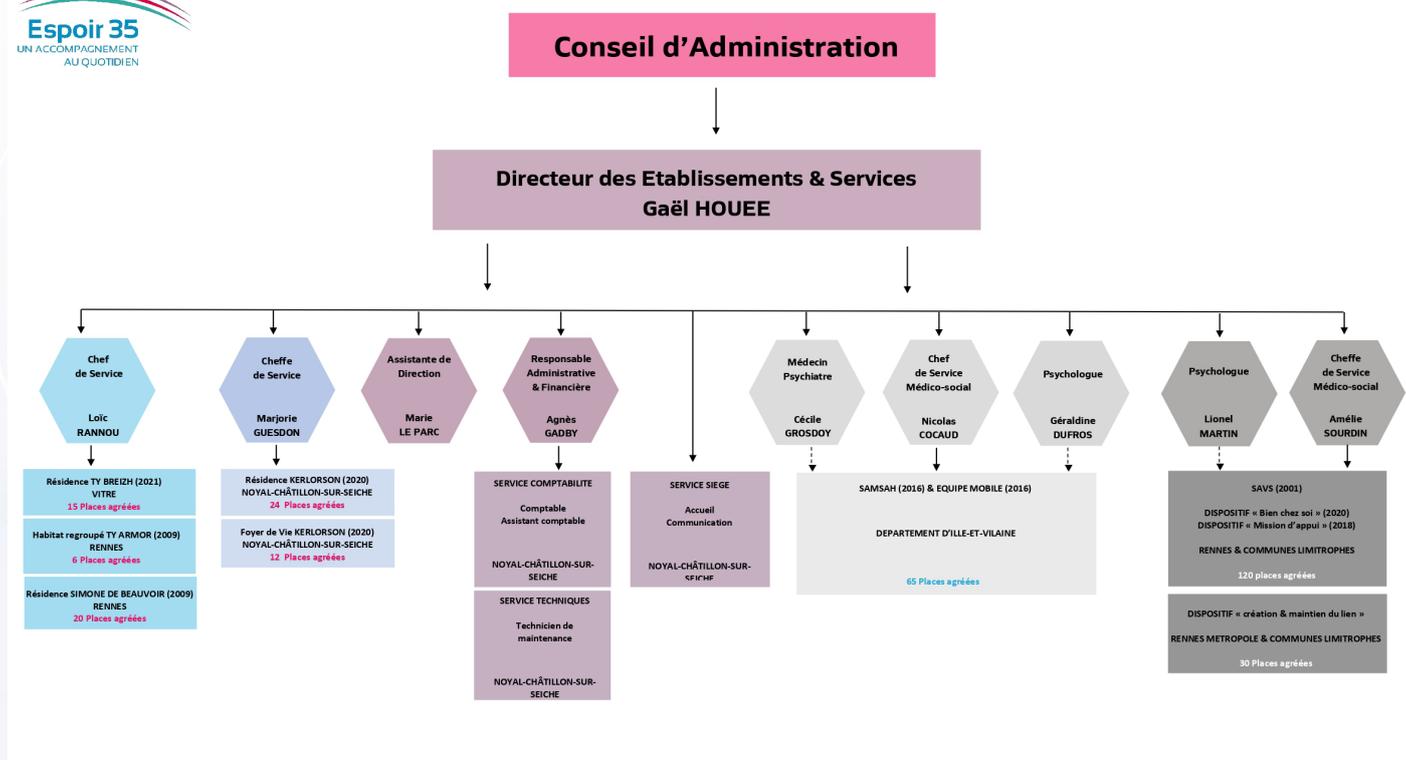
Différents supports sont créés au quotidien

Pour les Professionnels, une newsletter interne a été mise en place afin de communiquer à tous, dans un même temps, des informations sur l'avancée des projets, les échéances à venir et inter-communiquer entre les services qui se développent à Espoir 35.



## II/ H - Les Ressources Humaines

### L'organisation I

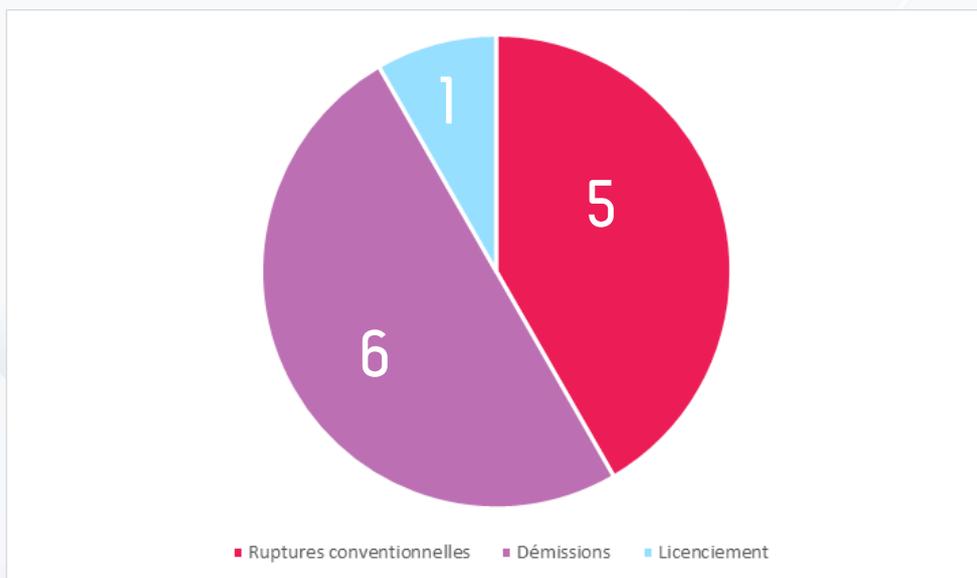


### Type de départ des salariés en 2021

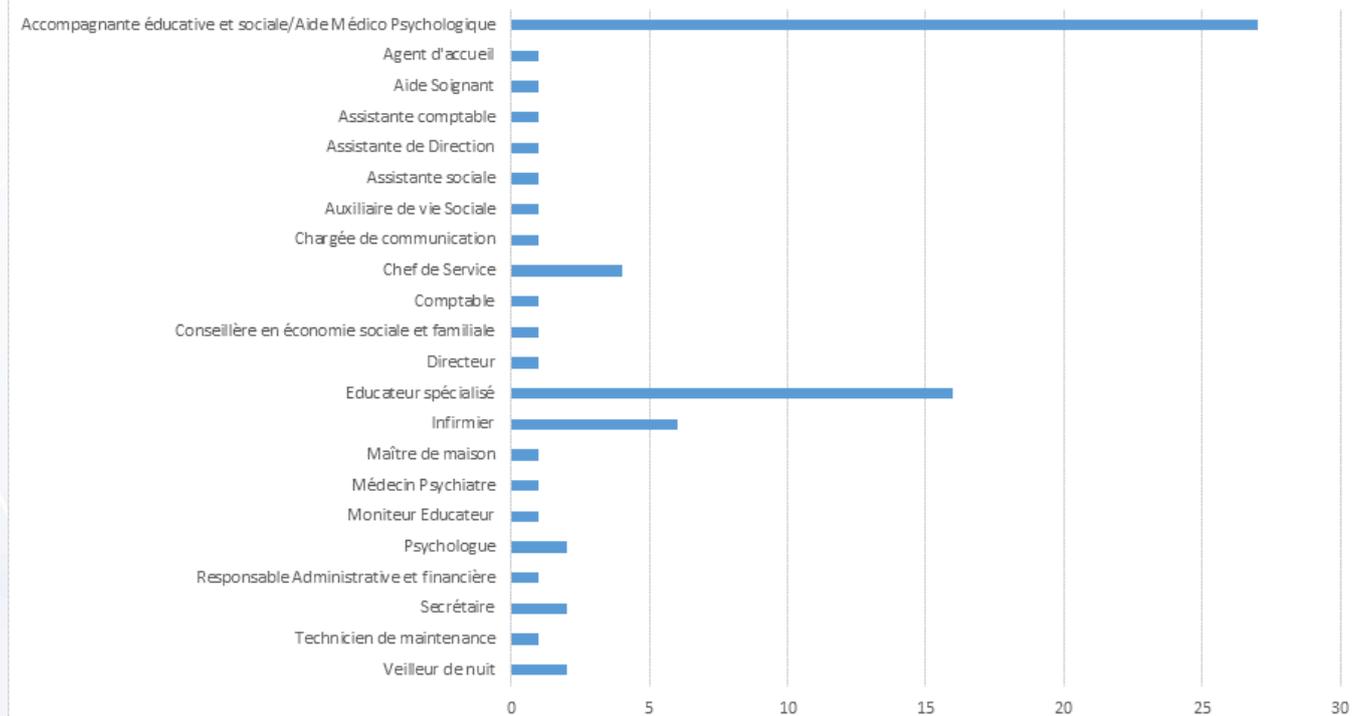
Nombre de salariés au 31 Décembre 2021



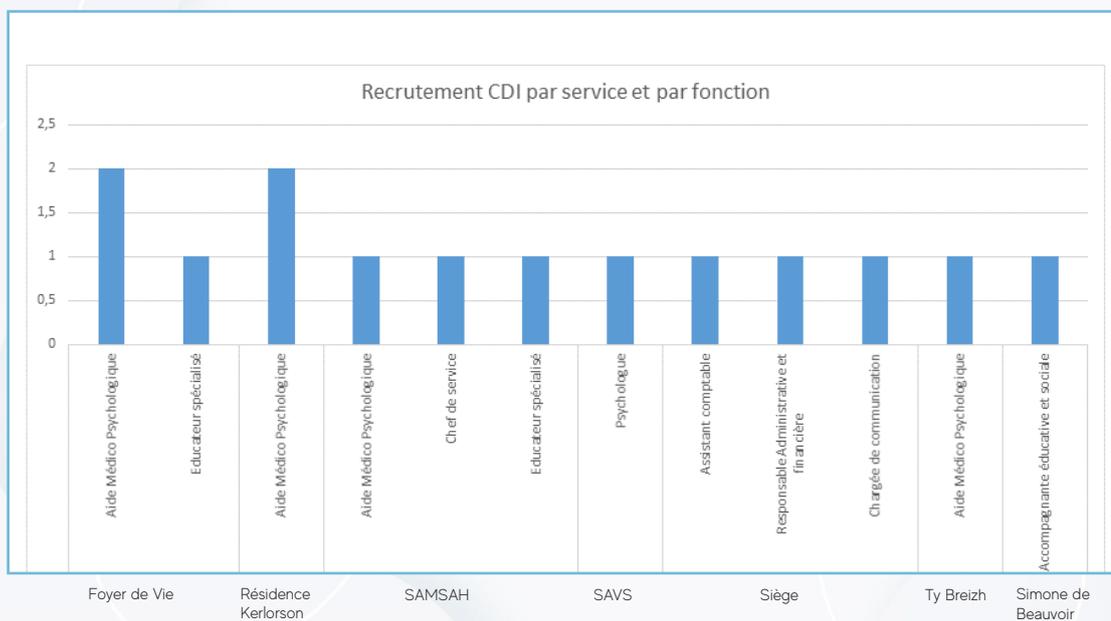
■ CDD ■ CDI



## Salariés par métiers



### ■ Salariés par métiers



- **64** personnes formées en 2020
- **6** formations collectives organisées
- **1** formation longue durée (CAFERUIS)
- **1** formation longue durée (CAFDES)

**PART.2**

**ACTIVITÉS DES  
ETABLISSEMENTS &  
SERVICES**

# Partie 2 : Activités des établissements et services

I/ Le Foyer de vie «Kerlorson» à Noyal-Châtillon-Sur-Seiche

I/ A - Définition et objectifs

12

Résidents



13

Professionnels



Le Foyer de vie Espoir 35 est destiné à accueillir des personnes **en situation de handicap psychique, avec le souhait de vivre en collectif.**

Les personnes ont une autonomie ne leur permettant pas de travailler et nécessite une présence de professionnels 24h/24h. L'équipe accompagnante déploie, au quotidien, un accompagnement médico-social favorisant le maintien ou le développement de l'autonomie dans les gestes de la vie quotidienne, ainsi qu'un environnement de vie favorisant un épanouissement social et personnel.

Pour être orientées vers le Foyer de vie, établissement médico-social, les personnes en situation de handicap doivent recevoir **une « notification d'orientation vers un foyer de vie » de la Commission Départementale de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).** Il s'agit d'un établissement médico-social, régit par le code de l'action sociale et des familles (CASF) et financé par le Conseil Département d'Ille et Vilaine.

## Principaux objectifs I

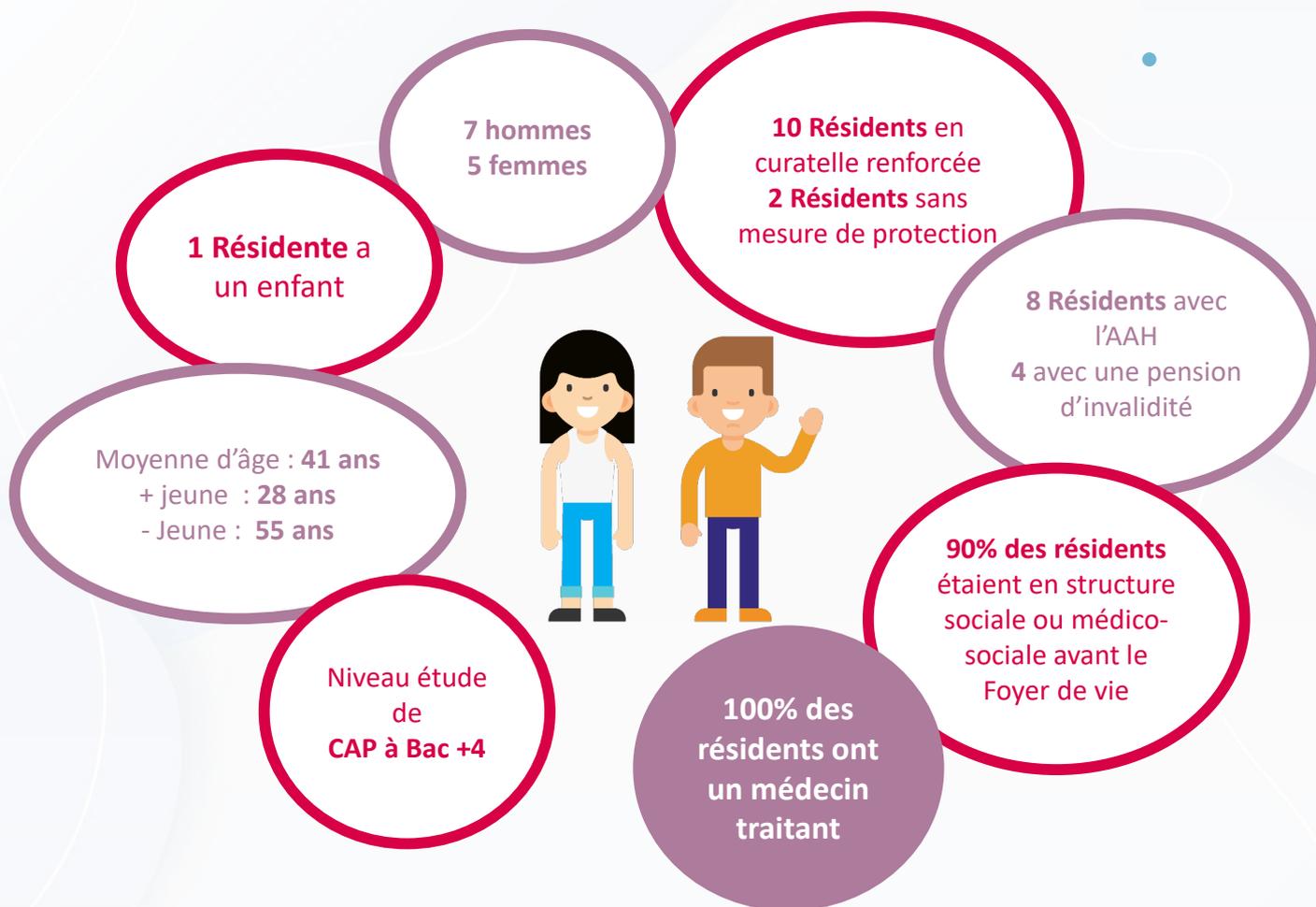
Apporter à chacun une réponse personnalisée dans les domaines suivants :

- - **Santé psychique** : suivi, vigilance, accompagnement des hospitalisations...
- - **Besoins physiologiques** : santé, bien-être, sécurité, soins corporels, équilibre alimentaire, sommeil, addictions...
- - **Besoins psychologiques** : sentiment d'appartenance, vie affective, réalisation, épanouissement, estime de soi et d'autrui
- - **Besoins sociaux** : soutien au parcours de vie, accompagnement à l'inscription dans le tissu relationnel et associatif de proximité (clubs, centres sociaux, MJC, l'utilisation des équipements sportifs, GEM), soutien aux relations sociales, gestion des déplacements, gestion du temps...
- - **Accompagnement administratif** : démarches administratives, gestion des ressources financières,
- - **Accompagnement dans les actes de la vie quotidienne** : l'organisation du Foyer de Vie permet aux Résidents d'acquérir des compétences dans les gestes de la vie quotidienne (préparer un repas, mettre la table, se servir d'un lave-linge...
- - **Relations avec les Aidants et l'environnement** (aidants, proches, intervenants extérieurs...)

La parole du Résident est écoutée, l'équipe incite chacun à faire ses propres choix en fonction de ses goûts et l'accompagne dans ses démarches. Les Professionnels veillent à ne pas faire à la place des personnes mais avec elles.

Le Foyer de vie Espoir 35 individualise au maximum l'accompagnement dans le collectif. Il prend en compte les aspirations et choix de chacun des Résidents, favorise les temps d'accompagnement, diversifiés en individuel et en collectif. En lien avec le rythme des tâches quotidiennes au sein du Foyer de vie, les Professionnels favorisent des apprentissages pour rechercher l'autonomie des personnes, maintenir les acquis et répondre aux objectifs des projets individualisés des Résidents.

## I/ B - Le public accueilli



## I/ C- L'accompagnement prodigué

Dès l'admission, les Professionnels recueillent les attentes et besoins du Résident et évaluent les capacités d'autonomie. Le suivi s'effectue au foyer par des entretiens réguliers.

### Suivi santé et hygiène I

**12**

Résidents ont un suivi régulier avec un médecin généraliste

**5**

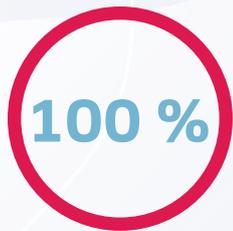
Résidents ont un suivi pour une pathologie chronique

**10**

Résidents ont un suivi dentaire

**5**

Résidents ont un suivi et une aide pour l'hygiène corporelle



Résidents ont un suivi avec un médecin psychiatre \*



Résidents ont un suivi pédicure/podologue



Résidents ont un suivi ophtalmologique



Jours d'hospitalisation cumulés en 2021



Jours d'activités cumulés en 2021

## Vie quotidienne I

Les Résidents sont accompagnés à tout moment de la journée et selon leur besoin et leur souhait :

- - Les Repas
- - Prise de médicaments
- - Accompagnement à la toilette, à l'habillage
- - Accompagnement à l'entretien de la chambre, du linge
- - Accompagnement aux rendez-vous (médicaux, administratifs)
- - Développement et création d'activités, sorties
- - Rencontre avec les aidants
- - Présence, écoute et réassurance au quotidien en fonction de la situation psychique de la personne

## Les projets des personnes accueillies I

**100%** des personnes sont dans **une dynamique de projet individualisé.**

La relation avec les aidants, familles et amis est favorisée. **Les choix de la personne sont respectés** dans le cadre de la vie collective au sein du Foyer de Vie.

Les Résidents participent à la vie du Foyer de Vie afin **d'être acteur du quotidien et dans le but de développer et maintenir les acquis d'autonomie.**

- 
- 

## Le nouveau temps de psychologue sur le Foyer de vie I

2021 correspond à la **création d'un poste de psychologue à hauteur de 0.25 ETP pour le foyer de vie.**

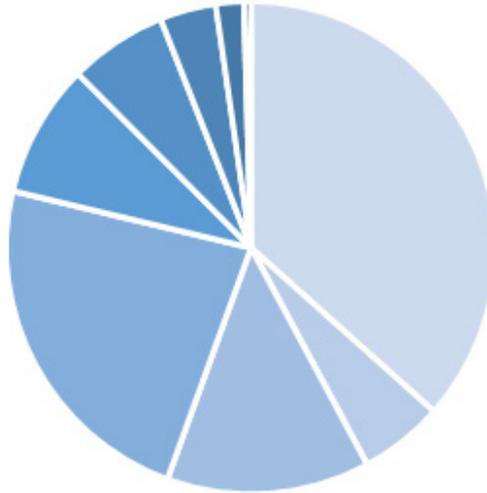
Ce temps de travail s'organise autour de deux modalités d'interventions : l'une en direction des résidents par la possibilité d'entretiens et suivis psychologiques, la seconde au sein et auprès de l'équipe.

En 2021, après s'être présentée à l'ensemble des résidents lors de temps collectifs, la psychologue a pu rencontrer en entretiens **9 des 12 résidents. 5 s'inscrivent dans un suivi psychologique régulier, les 4 autres sollicitent au besoin.** La proximité et réactivité de la psychologue pour les résidents du foyer de vie semble déterminante pour favoriser la rencontre. En effet, un certain nombre de rendez-vous sont manqués par les résidents du foyer et une nouvelle proposition peut vite se reformuler. De même, lors de moments aigus, des visites peuvent s'organiser dans la journée.

En 2021, ce sont ainsi **216 entretiens psychologiques qui ont été réalisés** pour les résidents du foyer de vie avec de grandes variabilités selon les résidents.

\*Les piluliers sont confectionnés par un partenaire spécialisé 2 fois par semaine pour 3h de prestation

## Nombre d'entretiens psychologiques en 2021 pour les 9 résidents rencontrés



La participation du psychologue au travail d'équipe favorise la compréhension des dynamiques psychiques des résidents et permet de les prendre en compte dans l'adaptation des accompagnements du quotidien. Il se mène aussi lors de réunions d'équipe hebdomadaires (33 en 2021), d'une participation hebdomadaire à un temps de transmissions du midi (45), et plus à la marge de rencontres partenaires (8 pour le foyer de vie en 2021).

Deux temps d'échanges cliniques ont pu être proposés à l'équipe du foyer de vie en 2021. Toutefois globalement les éléments et réflexions cliniques intègrent les échanges des réunions de service.

### En 2021 I

La crise sanitaire liée à la pandémie de coronavirus SARS-CoV-2 a impacté la vie au sein du Foyer de vie. La distanciation physique était préconisée, l'accueil des aidants limité, les sorties et activités étaient très encadrées, les gestes barrières ont été imposés et les règles d'hygiène retravaillées.

Malgré tout, notre public, du fait de leur trouble psychique, nécessitait de maintenir une vie la plus normale possible. Les professionnels se sont engagés à maintenir une ambiance de vie agréable, conviviale et sereine pour ne pas tomber dans un climat angoissant.

Les professionnels du Foyer de vie ont fortement travaillé à un accompagnement de qualité en trouvant une organisation saine, apaisée et répondant à l'individualisation des accompagnements suite à l'emménagement sur le nouveau Foyer de vie Kerlorson à la fin de l'année 2020.

Un travail important a été mené sur l'amélioration du processus de circulation de la prise des traitements pour les bénéficiaires afin d'éviter les erreurs et de permettre une bonne coordination entre les acteurs intervenants dans la structure.

Un temps de diagnostic et des plans d'actions a été menés avec notre partenaire Uriopss et répondent aujourd'hui à nos enjeux.

## Activités proposées par le Foyer de Vie en 2021 I

- Musicothérapie (Terre des arts)
- Équithérapie (Bois Billy)
- Sport adapté (Cercle Paul Bert)
- Atelier bricolage - Atelier créatif - Décoration
- Séance de Yoga - Méditation
- Atelier écriture
- Cinéma
- Bowling
- Randonnée
- Piscine
- Stade Rennais - Match de Foot
- Sortie à la journée au Lac de Tremelin
- Sortie à la journée à Dinard
- Animation « Danse Bretonne »
- Sortie à la journée « Les machines de Nantes »
- Sortie à la journée « Planète sauvage »
- Sortie à la journée « Les Quartier d'été »
- Sortie à la journée « Tour de France »
- Sortie à la journée « Aquarium de Saint Malo »
- Sortie au Musée des Jacobins
- Sortie au MEM
- Sorties au marché de Noyal Chatillon Sur Seiche
- Sorties à la médiathèque
- Sortie « Illumination de Noël »
- Soirée de Noël
- Soirée du 1er de l'an
- 2 Mini séjours de 3 jours et 2 nuits - Du 27 au 29 septembre 2021 et Du 04 au 06 Octobre 2021 aux Relais de l'océan à QUIBERON.



## I/ D- Ressources à disposition du Foyer de Vie

### L'équipe salariée |

| Type de Professionnel                      | ETP      |
|--|----------|
| Cheffe de service                          | 0,7 ETP  |
| Psychologue                                | 0,25 ETP |
| Maitre de Maison                           | 1 ETP    |
| Educateur spécialisé                       | 3 ETP    |
| Aide Médico-Psychologique                  | 6 ETP    |
| Veilleur de nuit Aide Médico-Psychologique | 2 ETP    |

L'équipe de professionnels a connu 3 départs de salariés en CDI et 3 arrivées de salariés en CDI en 2021.

### Véhicules |

- - 1 Peugeot Rifter
- - 1 Minibus Peugeot Boxer

### Bâtiment du Foyer de Vie Kerlorson |

2 « villas » regroupent les 12 Résidents, dans chaque « Villa » il y a :

- - 6 chambres avec terrasse et salle de bain privative
- - 1 salon
- - 1 salon d'accueil
- - 1 cuisine
- - 1 salle à manger
- - 1 local de rangement
- - 1 lingerie



## II/ L'Habitat Regroupé «Ty Armor» à Rennes

### II/ A-Définition et objectifs

6

Résidents



1

Professionnelle



L'Habitat Regroupé « Ty Armor » offre à 6 personnes, originaires d'Ille-et-Vilaine, en situation de précarité ou d'exclusion et ayant un handicap psychique avéré, la possibilité de se loger, dans un cadre de vie semi-collectif. Ce dispositif est financé par le Conseil Départemental d'Ille et Vilaine. ESPOIR 35 a ouvert l'Habitat Regroupé « Ty ARMOR » en juillet 2016 avec 6 appartements neufs de 30 m2. La présence d'un professionnel permet aux Résidents de se sentir en sécurité et leur permet de participer à des activités collectives. Sa situation, proche du centre-ville, offre un cadre de vie agréable grâce à la proximité de divers services : commerces (superette, pharmacie, boulangerie, presse...), arrêts de bus, maison de quartier proposant diverses activités.

L'Habitat Regroupé « Ty Armor » propose aux Résidents, un suivi social ou médico-social assuré par le SAVS ou le SAMSAH. Il a pour mission de :

- - Proposer aux personnes en situation de handicap psychique, **un logement durable et sécurisé.**
- - Favoriser la vie en **semi-collectivité**, tout en préservant l'intimité, afin de restaurer le lien social.
- - Maintenir, apprendre, réapprendre ou développer la capacité à **maîtriser l'ensemble des gestes de la vie quotidienne.**
- - Garantir la **mise en place d'actions préventives ou curatives** dans le domaine de la santé.
- Un suivi **social ou médico-social** assuré par le SAVS ou le SAMSAH

### II/ B- Le public accueilli



### II/ C- L'accompagnement réalisé

L'Habitat Regroupé est le lieu de vie des personnes en situation de handicap. Il a pour but de permettre aux Résidents de vivre dans leur habitat quelque soit leur autonomie et leur trouble. Pour cela, un accompagnement individualisé, sécurisé et adapté est proposé avec des partenaires.

## Les accompagnements permettent de :

- - Favoriser l'émergence de la **convivialité et la cohérence du groupe**.
- - Préparer avec le concours des Résidents un repas le vendredi midi.
- - Proposer **des activités** au sein de l'Habitat Regroupé.
- - Veiller à **l'entretien du logement**, en impliquant le Résident, en proposant si besoin l'intervention d'une Auxiliaire à la Vie Sociale (AVS).
- - Accompagner le Résident dans la réalisation des **actes de la vie quotidienne** et l'aider à développer des savoir-faire : courses, préparation des repas, entretien du linge, nettoyage des parties communes, etc.
- - **Etre à l'écoute du Résident**, être attentif à son état de santé et à son bien-être.
- - **Etre à l'écoute des Aidants**, veiller à l'harmonie des relations dans le respect de la Convention de Partenariat.
- - Favoriser la vie en bonne intelligence avec le **voisinage**.
- 

Les Intervenants Sociaux du SAVS/SAMSAH d'Espoir 35 garantissent un **suivi individualisé** et offrent un **soutien aux Résidents** pour les démarches liées **aux droits sociaux, aux besoins vitaux, au logement** et une coordination avec le secteur sanitaire.

Les Résidents sont soutenus dans leurs démarches administratives, à la fois par les professionnels de «Ty Armor» et les professionnels du SAVS/SAMSAH.

En 2021, l'impact de la crise sanitaire a limité les possibilités d'activités de lien social habituelles. Une sortie du mois, des repas partagés, des temps de convivialités, des «cafés discut'» sont organisés par le dispositif. Celles-ci ont été limitées afin de respecter les consignes et recommandations des autorités sanitaires. Les Résidents sont soutenus dans leurs démarches administratives, à la fois par le Professionnel de l'Habitat Regroupé «Ty ARMOR» et des Professionnels du SAVS/SAMSAH.

## Les axes d'accompagnement sont les suivants :

- - Soutien dans l'élaboration du dossier Maison Départementale des Personnes Handicapées pour le **renouvellement des droits** (AAH, carte d'invalidité...)
- - Soutien dans les **demandes d'aide financière** (Aide sociale...).
- - Soutien dans les **démarches administratives** (renouvellement CMU, ouverture de compte bancaire, lien avec le curateur, CPAM, etc.)

Convaincus de l'importance de la place des Aidants / Proches dans l'accompagnement des Résidents, des liens réguliers sont privilégiés, en accord avec chaque Résident. Sur les 6 Résidents de l'Habitat Regroupé « Ty ARMOR », 4 ont signé une convention avec leur Aidant et ont désigné une personne de confiance.

L'accompagnement au soin et à la santé est primordial dans la recherche de l'autonomie, la stabilité des troubles et le bien être des résidents. Tous les résidents sont suivis pour leur santé psychique et somatique.

L'habitat regroupé favorise ces accompagnements en lien avec les partenaires SAVS, SAMSAH, infirmiers libéraux, Centre-médico-psychologique. **100% des résidents ont un médecin traitant et un médecin psychiatre**. 20 jours d'hospitalisation pour un résident a été effectué.

## Temps d'échanges avec les résidents I

Un temps d'échanges est organisé une fois par mois afin de recueillir les suggestions/propositions des résidents pour améliorer la qualité des accompagnements (idées de sorties, etc.)

## Activités proposées par l'Habitat regroupé en 2021 I

- Sorties au marché
- Sorties randonnée - balades
- Sorties à la médiathèque
- Atelier cuisine
- Jeux de Société
- Ateliers cuisines - Repas partagé
- Sorties restaurant

## II/ D- Ressources à disposition de l'Habitat Regroupé

### L'équipe salariée |

| Type de Professionnel     | ETP      |
|---------------------------|----------|
| Chef de service           | 0,15 ETP |
| Aide médico psychologique | 0.5 ETP  |

### Véhicule |

- - 1 Twingo

### Bâtiment de l'Habitat Regroupé |

- - 6 studios aménagés avec cuisine, salle de bain
- - 1 cuisine partagée
- - 1 salle à manger / salle d'activité
- - 1 laverie et sanitaire commun
- - 1 bureau professionnel
- - Sanitaire commun

## III/ Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)

### III/ A-Définition et objectifs

**133**

Bénéficiaires SAVS



**31**

Bénéficiaires en maintien du lien

**21**

Professionnels



Ce service, disposant d'un agrément de 120 places, propose un accompagnement social et médico-social personnalisé à domicile à des personnes résidant sur les Communautés d'Agglomération et de Communes suivantes :

- CA Rennes Métropole ;
- CC Val d'Ille-Aubigné ;
- CC du Pays de Chateaugiron ;
- CC Liffré-Cormier - Communauté ;
- CC Vallons de Haute Bretagne Communauté Nord-Est ;
- CC Bretagne Porte de Loire Communauté Nord ;
- CC Pays de la Roche aux Fées Nord-Ouest ;
- CA Vitré Communauté Ouest.

Les personnes doivent disposer d'une orientation délivrée par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).



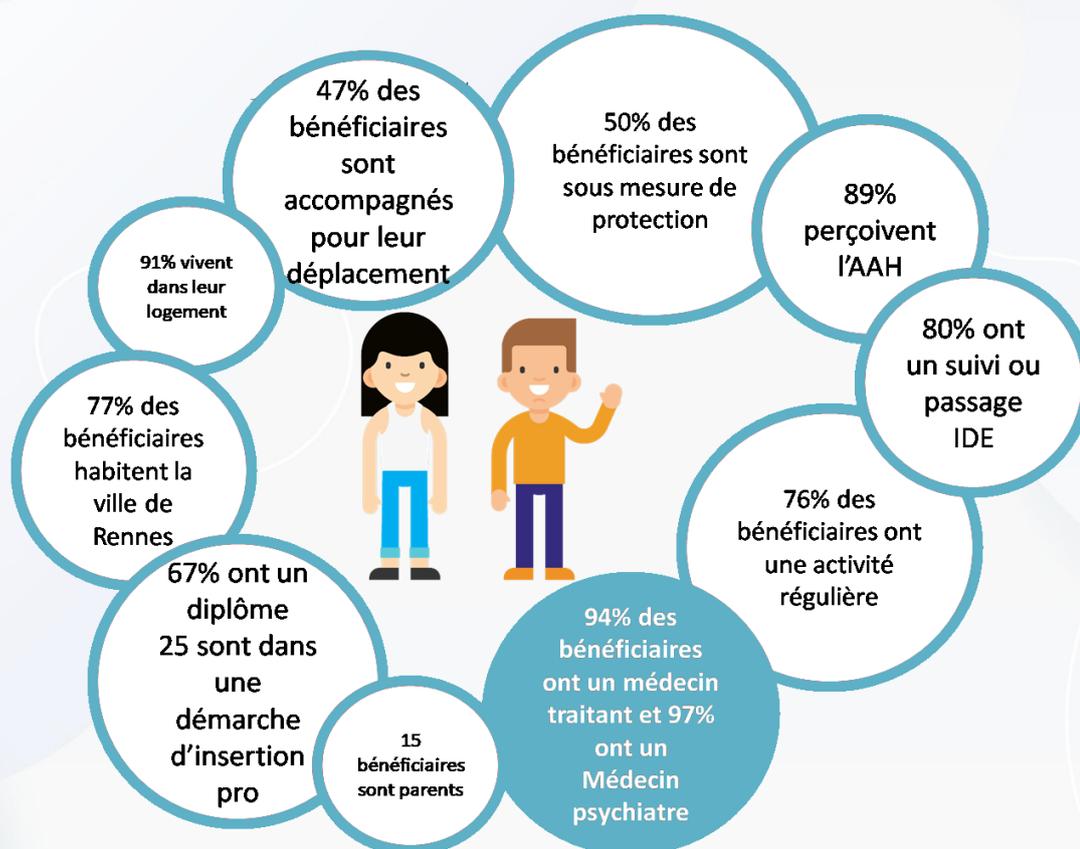
#### Encourager, soutenir et accompagner dans une relation de confiance avec le Bénéficiaire :

- - Prendre en compte les difficultés relationnelles, l'isolement et les conditions de vie ;
- - Adopter une attitude respectueuse de proposition et d'incitation ;
- - Maintenir une relation de confiance ;
- - Être présent dans les actes essentiels de l'existence et si besoin dans l'apprentissage de l'autonomie ;
- - Assurer la liaison entre les personnes accompagnées et les intervenants extérieurs ;
- - Veiller au confort de la personne dans son logement et si besoin mettre en place des aides à domicile ;
- - Guider vers l'emploi ou la reprise des études.

Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale accompagne la personne quelque soit son environnement et son cadre de vie. Il répond aux besoins et attentes en mettant en œuvre une relation de confiance et de proximité favorisant l'élaboration d'un projet individualisé. Le SAVS veille à ce que :

- - Leurs besoins vitaux soient respectés
- - Leur lieu de vie soit décent et sécurisé
- - Leurs droits sociaux soient acquis et sauvegardés
- - Les soins psychiatriques et somatiques soient suivis
- - Le lien social et l'inclusion soient favorisés par des activités

### III/ B- Le public accompagné



### III/ C- L'accompagnement réalisé

Principes et orientations de l'accompagnement prodigués par Espoir 35 au sein de ses structures :

- - Une relation de confiance et de respect ;
- - Une culture conviviale et des valeurs associatives partagées ;
- - Une culture de la bienveillance ;
- - Une prise en considération de la personne dans sa globalité ;
- - Une démarche volontariste et constante dans l'accompagnement ;
- - Un regard centré sur les réussites et les potentiels plutôt que sur les difficultés des personnes actrices à part entière de leurs parcours, de leur vie sociale et de la vie du service ;
- - Une équipe incitant chacun à faire ses propres choix en fonction de ses goûts ;
- - Une équipe qui veille à ne pas faire à la place des personnes mais avec elles ;
- - Une prise en compte et la collaboration avec l'environnement familial de la personne ;
- - Une actualisation des connaissances sur les pathologies rencontrées, sur les pratiques professionnelles, dans un objectif d'amélioration de la qualité du service rendu ;
- - Une offre d'accueil et d'accompagnement diversifiée et innovante pour s'adapter à l'évolution des besoins et attentes des publics ;
- - Un service ouvert sur son environnement, participant à sa dynamique et inscrit dans un large partenariat sanitaire, social et médico-social.

En 2021, comme pour les autres structures de l'association, la crise sanitaire est venue impacter l'ensemble des accompagnements et activités du SAVS. L'équipe s'est fortement investie afin d'adapter et d'innover dans les accompagnements, le lien et la veille auprès de l'ensemble des bénéficiaires.

Le SAVS accompagne les bénéficiaires en individuel et en collectif. Pour les temps collectifs, le service s'appuie sur des ateliers loisirs, de répit ou d'apprentissage comme la cuisine, le Gi-Qong, la randonnée, le créatif.

Des temps de parole sont aussi organisés notamment un espace femme, un espace homme et un groupe de parents.

- **467** rencontres par mois en moyenne avec les Bénéficiaires
- **76** interventions d'auxiliaire de vie par semaine
- **81%** des Bénéficiaires ont une bonne observance du traitement et pour lesquels nous les accompagnons dans leur lien avec le soin
- **25** personnes sont accompagnées spécifiquement à l'emploi
- **23** personnes sont accompagnées pour les soins et hygiène corporelle
- **34** accompagnements par le service pour une hospitalisation en psychiatrie
- **29%** des Bénéficiaires sont accompagnés pour l'entretien du logement et de leur linge
- **89** personnes sont accompagnées pour leur démarches administratives
- **76%** des personnes ont des activités régulières de loisirs, répits, de lien social à Espoir 35 ou dans d'autres organismes
- **5** Bénéficiaires sont accompagnés par des procédures judiciaires

### III/ D- Les ressources à disposition du SAVS

#### L'équipe salariée |

| Type de Professionnel      | ETP      |
|----------------------------|----------|
| Cheffe de service          | 1 ETP    |
| Psychologue                | 0,75 ETP |
| Moniteur-Educateur         | 1 ETP    |
| Educateurs spécialisés     | 11 ETP   |
| Auxiliaire de Vie Sociale  | 1 ETP    |
| Aides Médico-Psychologique | 5 ETP    |
| Secrétaire                 | 1 ETP    |
| Agent d'Accueil            | 1 ETP    |

#### Véhicules |

- 1 Minibus Peugeot Teepee
- 3 Peugeot 107
- 6 Renault Twingo
- 1 Citroën C1
- 1 Peugeot 108
- 1 Renault Dokker
- 1 Peugeot Rifter

#### Locaux du SAVS |

Basé depuis de nombreuses années au 1 et 2 Place Simone de Beauvoir à Rennes, en 2020, le SAVS a vu la création d'une antenne à Noyal Châtillon sur Seiche.

- Les bureaux sont organisés en Open Space
- Un bureau pour la Cheffe de service
- Une petite salle pour des rendez vous
- Un espace rencontre « Passerelle » pour l'accueil des Bénéficiaires
- Une salle de réunion et d'activités

## L'ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUE DU PSYCHOLOGUE I

La création en août 2021 du poste de psychologue à temps plein au sein du SAVS a permis de :

- Proposer des suivis psychothérapeutiques aux bénéficiaires en demande et des rendez-vous ponctuels selon les difficultés traversées par chacun.
- D'apporter aux membres de l'équipe pluridisciplinaire un éclairage psychopathologique sur les situations favorisant ainsi une adaptation de l'accompagnement aux dynamiques psychiques en jeu.

Depuis août 2021,

11

Suivis  
psycho-  
thérapeutiques

6

Suivis  
temporaires

11

Bénéficiaires  
ont pu s'adresser  
ponctuellement au  
psychologue

De nombreux échanges informels ont lieu entre les membres de l'équipe pluridisciplinaire et le psychologue. Si ces échanges sont précieux, ils auront en partie à se formaliser en identifiant des temps sur lesquels le psychologue se met à disposition de l'équipe pour des échanges à vocation clinique avec les référents et co-référents des situations.

**Au niveau du service :** le psychologue participe chaque semaine aux réunions de service animées par la cheffe de service, aux temps d'échanges spécifiques aux situations individuelles sur proposition de membres de l'équipe référents de la situation. Il se joint ponctuellement à des synthèses en interne avec les différents services et dispositifs de l'association ainsi qu'à des synthèses avec des partenaires du secteur sanitaire, social et médico-social.

**Au niveau associatif :** le psychologue participe aux réunions de direction animées par le directeur des établissements et services, aux réunions cliniques stratégiques en présence du directeur, du médecin psychiatre du SAMSAH et de la psychologue du SAMSAH. L'équipe clinique (médecin psychiatre du SAMSAH, psychologues du SAMSAH et du SAVS) se réunit également une fois par mois.

# IV/ Le Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH)

## IV/ A-Définition et objectifs

73

Bénéficiaires



20

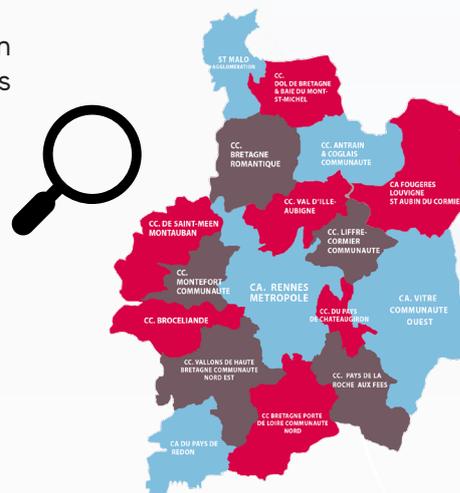
Professionnels



La capacité d'accueil de ce service est de 65 places suite à une extension non importante de 15 places supplémentaires au 1er janvier 2019. Ce service propose un accompagnement médico-social personnalisé à domicile sur le département d'Ille-et-Vilaine.

Les personnes doivent disposer d'une orientation délivrée par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).

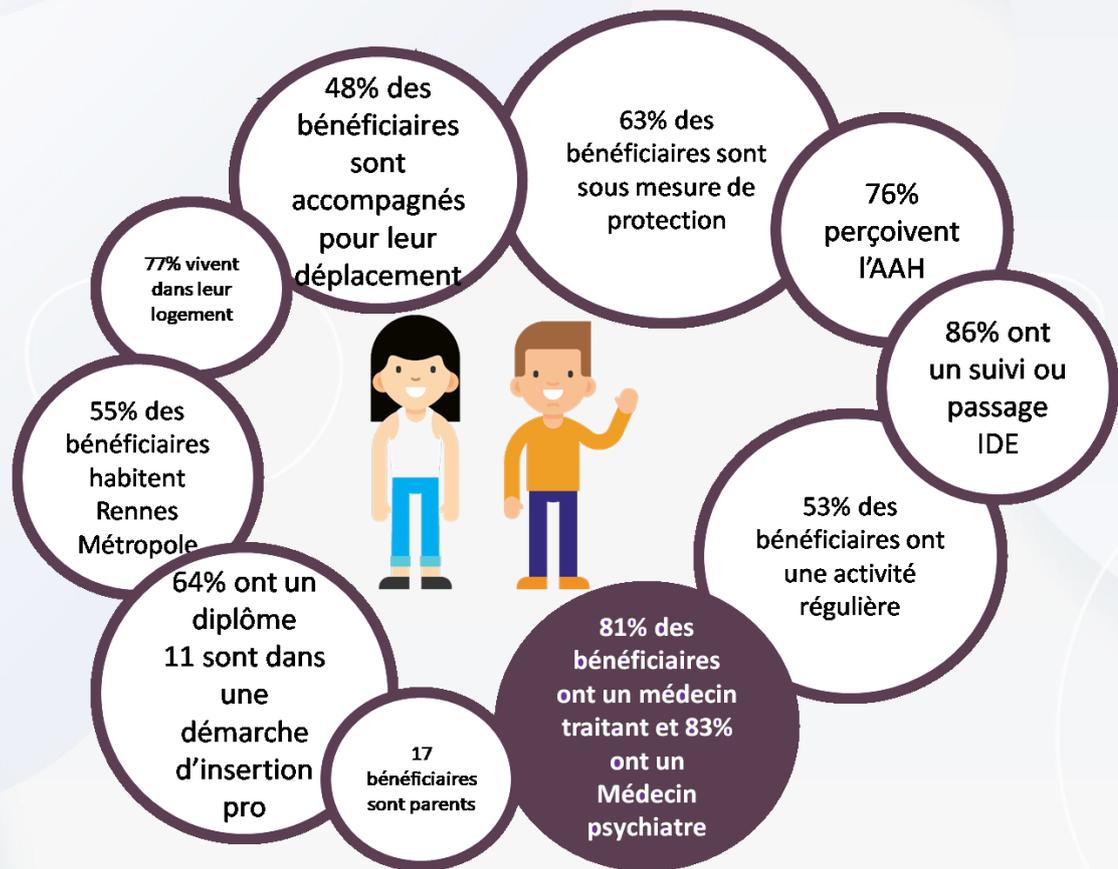
- Apporter un soutien dans le suivi et la coordination médicale et paramédicale
- Encourager, soutenir et accompagner dans une relation de confiance avec le Bénéficiaire :
- Prendre en compte les difficultés relationnelles, l'isolement et les conditions de vie ;
- Adopter une attitude respectueuse de proposition et d'incitation ;
- Maintenir une relation de confiance ;
- Être présent dans les actes essentiels de l'existence et si besoin dans l'apprentissage de l'autonomie ;
- Assurer la liaison entre les personnes accompagnées et les intervenants extérieurs ;
- Veiller au confort de la personne dans son logement et si besoin mettre en place des aides à domicile ;
- Guider vers l'emploi ou la reprise des études.



Le Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés accompagne la personne quelque soit son environnement et son cadre de vie. Il répond aux besoins et attentes en mettant en œuvre une relation de confiance et de proximité favorisant l'élaboration d'un projet individualisé. Le SAMSAH veille à ce que :

- - Leurs besoins vitaux soient respectés
- - Leur lieu de vie soit décent et sécurisé
- - Leurs droits sociaux soient acquis et sauvegardés
- - Les soins psychiatriques et somatiques soient suivis
- - Le lien social et l'inclusion soient favorisés par des activités

## IV/ B- Le public accompagné



## IV/ C- L'accompagnement réalisé

Principes et orientations de l'accompagnement prodigué par Espoir 35 au sein de ses structures :

- Une relation de confiance et de respect ;
- Une culture conviviale et des valeurs associatives partagées ;
- Une culture de la bienveillance ;
- Une prise en considération de la personne dans sa globalité ;
- Une démarche volontariste et constante dans l'accompagnement ;
- Un regard centré sur les réussites et les potentiels plutôt que sur les difficultés des personnes actrices à part entière de leurs parcours, de leur vie sociale et de la vie du service ;
- Une équipe incitant chacun à faire ses propres choix en fonction de ses goûts ;
- Une équipe qui veille à ne pas faire à la place des personnes mais avec elles ;
- Une prise en compte et la collaboration avec l'environnement familial de la personne ;
- Une actualisation des connaissances sur les pathologies rencontrées, sur les pratiques professionnelles, dans un objectif d'amélioration de la qualité du service rendu ;
- Une offre d'accueil et d'accompagnement diversifiée et innovante pour s'adapter à l'évolution des besoins et attentes des publics ;
- Un service ouvert sur son environnement, participant à sa dynamique et inscrit dans un large partenariat sanitaire, social et médico-social.

**En 2021**, comme pour les autres structures de l'association, la crise sanitaire est venue impacter l'ensemble des accompagnements et activités du SAMSAH. L'équipe s'est fortement investie afin d'adapter et d'innover dans les accompagnements, le lien et la veille auprès de l'ensemble des bénéficiaires.

Le SAMSAH accompagne les Bénéficiaires en individuel et en collectif. Pour les temps collectifs, le service s'appuie sur des ateliers loisirs, de répit ou d'apprentissage comme la cuisine, le Bien être, la randonnée, le créatif.

- **291** rencontres par mois en moyenne avec les Bénéficiaires (Hors Psychologue et Médecin Psychiatre)
- **24** personnes sont suivies pour une pathologie chronique autre que les troubles psychiques
- **46%** des Bénéficiaires ont une bonne observance du traitement
- **16** accompagnements pour une hospitalisation en milieu psychiatrique
- **34** personnes sont accompagnées pour l'alimentation
- **34%** des Bénéficiaires sont accompagnés pour l'entretien du logement et de leur linge
- **70** personnes sont accompagnées pour leur démarches administratives
- **48%** des personnes ont des activités régulières de loisirs, répits, de lien social à Espoir 35 ou dans d'autres organismes
- **1** Bénéficiaire est accompagné par des procédures judiciaires
- **495** appels sur l'astreinte «Infirmier» ont été relevés
- **29** Bénéficiaires ont contacté l'astreinte

## L'ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUE DE LA PSYCHOLOGUE I

La psychologue au sein du SAMSAH exerce ses missions selon trois axes :

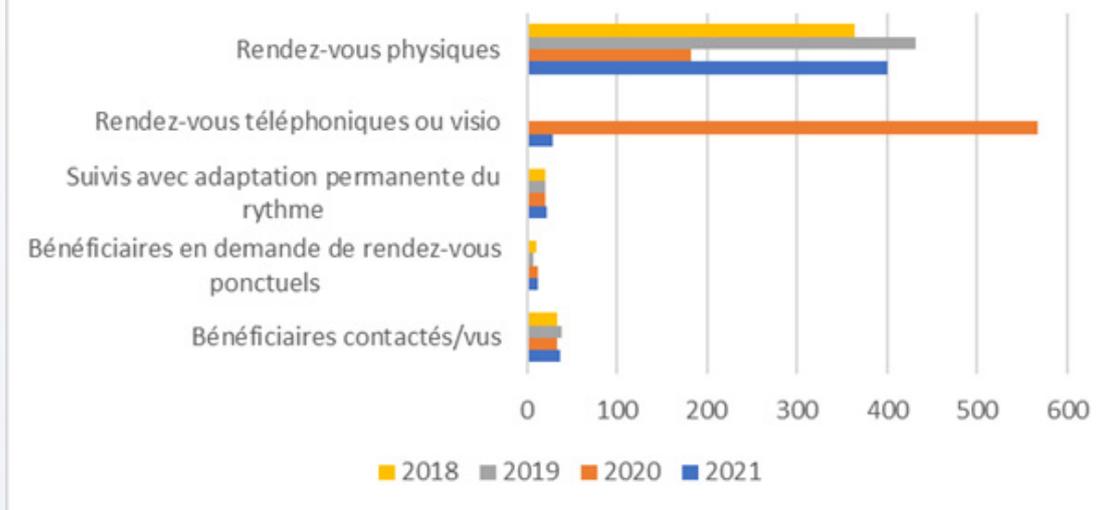
- A destination directe des bénéficiaires du service en proposant rendez-vous et suivis psychothérapeutiques
- Au sein de l'équipe en articulant ses interventions à celles des autres professionnels du service dans le cadre d'une proposition d'accompagnement coordonnée.
- Auprès de l'équipe en apportant un éclairage psychopathologique sur les situations favorisant ainsi une adaptation permanente de l'accompagnement aux dynamiques psychiques en jeu.

Concernant l'activité auprès des bénéficiaires, nous observons globalement un retour à une activité classique antérieure à la crise sanitaire : Les rendez-vous téléphoniques se sont rarifiés et le nombre de rendez-vous physiques est revenu à 401 (432 en 2019, 364 en 2018) contre 183 en 2020.

Les demandes de rendez-vous ponctuels (12) comme le nombre de suivis (22) sont quasi stables ces dernières années.

Cette activité d'entretiens psychologiques est facilitée sur le site de Kerlorson pour les bénéficiaires habitants la Résidence. Pour les autres, la large proposition d'entretiens à destination de bénéficiaires de l'ensemble du département est rendue possible par un poste en partie dédié aux transports des bénéficiaires. Cette année encore 12 personnes inscrites dans un suivi psychologique ont pu bénéficier de ce transport.

## Activité auprès des bénéficiaires du SAMSAH ces 4 dernières années



La psychologue s'inscrit dans l'équipe du SAMSAH. A ce titre, elle participe aux réunions de service (36 en 2021). Animées par le chef de service, elles permettent de partager rapidement autour des situations préoccupantes et sur les éléments organisationnels du service.

La psychologue s'associe aux réflexions menées sur l'accompagnement afin de se coordonner à ses collègues mais aussi pour favoriser un ajustement permanent de l'accompagnement aux situations individuelles. Pour ce faire, elle a participé en 2021 au sein du SAMSAH à 91 réunions d'équipes restreintes rassemblant l'ensemble des professionnels concernés par l'accompagnement d'un bénéficiaire. Elle fait une relecture de tous les projets individualisés pour y apporter sa contribution le cas échéant. Elle a également participé à 18 rencontres partenaires dans l'année.

Sa mission auprès de l'équipe consiste à apporter un éclairage psychologique des situations de bénéficiaires et à orienter les professionnels dans leurs interventions. C'est en continu, au fil d'échanges informels que ce travail se tisse dans un lien permanent aux professionnels. C'est aussi depuis 2019 par la tenue hebdomadaire de temps d'échanges cliniques coanimés par le médecin psychiatre coordinateur et la psychologue. 45 temps d'échanges cliniques ont eu lieu en 2021 donnant lieu à 129 participations des professionnels. Leur mobilisation sur ces temps reste pour autant très aléatoire et dépendante du désir de chaque professionnel d'interroger sous l'angle clinique les situations des bénéficiaires.

Le chef de service, le médecin psychiatre coordonateur et la psychologue se sont réunis régulièrement pour partager sur les situations complexes de bénéficiaires ou se concerter sur des enjeux d'équipe délicats. Ce travail de réflexions communes s'est effectué lors de 32 réunions durant l'année 2021.

## L'ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUE DU MÉDECIN PSYCHIATRE |

Au cours de l'année 2021, l'activité du médecin psychiatre est restée dense et elle a poursuivi son adaptation orientée par les deux grands évènements d'actualité.

Au niveau social, la persistance d'un contexte social marqué par la poursuite de la crise sanitaire est la succession des différentes vagues épidémiques malgré la disposition d'un vaccin. Le médecin a pris en compte les deux éléments de ce contexte, à savoir la nécessité d'une adaptation constante au quotidien et la composante anxiogène de cette situation.

Au niveau de la vie de l'association, le déménagement sur le site de Kerlorson a eu lieu au dernier trimestre de l'année 2020. Il a amené pour de nombreux bénéficiaires de multiples changements. Le médecin psychiatre a poursuivi sa vigilance pour soutenir la poursuite de l'adaptation des bénéficiaires, soit au nouveau lieu de vie, soit aux services d'accompagnements, et aussi aux deux changements simultanés pour certains.

Cette année 2021 a permis une reprise des consultations de façon plus régulière et la vie institutionnelle a également pu se réorganiser sur le nouveau site.

Le médecin psychiatre a effectué en 2021, 199 consultations au profit des bénéficiaires et résidents. Ce chiffre est stable par rapport à 2020, le médecin a privilégié les consultations en face à face.

### Auprès des bénéficiaires

Le médecin psychiatre connaît les bénéficiaires et leur situation. Il continue la rencontre au fur et à mesure des nouveaux bénéficiaires du SAMSAH au début de leur accompagnement pour faire leur connaissance. Il continue à les rencontrer à leur demande, par exemple en cas d'absence ponctuelle ou durable de leur psychiatre traitant, pour des congés par exemple. Le bénéficiaire est alors reçu pour un soutien psychothérapeutique et éventuellement une adaptation de traitement. L'absence de médecin psychiatre de référence peut être longue, lors d'une période de relais entre deux prises en charge par exemple : il peut alors effectuer une prise en charge psychiatrique complète si nécessaire.

Les rencontres avec le médecin psychiatre de l'association peuvent avoir lieu quand les bénéficiaires ont déjà un suivi. Ces rencontres visent alors plusieurs objectifs : **renforcer l'adhésion au traitement, offrir un espace de psychothérapie quand les rendez vous avec le médecin référent sont espacés**. L'évaluation clinique faite lors de ces entretiens permet parfois de conseiller le médecin traitant sur les adaptations de traitement possibles, ou d'orienter vers une hospitalisation, ou de l'imposer si nécessaire en signant une hospitalisation sous contrainte.

**Ces rencontres visent toujours l'apaisement des bénéficiaires et la diminution de la discontinuité du parcours de soins.**

La situation sociétale sanitaire fragile prolongée a nécessité un soutien psychique rapproché. Sur l'ensemble de l'année, il a pu générer des angoisses intenses, notamment parce qu'il impactait l'accès au soin : prévoir un test PCR en amont d'une hospitalisation programmée et en attendre le résultat, avec incertitude, en cas de demande d'hospitalisation acceptée, un test est à réaliser et être négative pour que cette hospitalisation puisse être effective, la non possibilité de réalisation d'un test dans le délai imparti ( si cela tombait un dimanche par exemple et que le bénéficiaire avait besoin d'un accompagnement ) et des angoisses sur la vie quotidienne : test anxiogène, port du masque et de quel type, absence des professionnels atteints de la COVID, parfois sous-effectif en lien avec cette pandémie. La réalisation de la vaccination pouvait également être anxiogène et elle n'a pas pu être acceptée par tous les bénéficiaires de ce fait.

### Auprès des Familles

Comme les années précédentes, le médecin psychiatre est attentif à recevoir les familles quand la situation du bénéficiaire le nécessite et avec l'accord de ce dernier. Cette année, il l'a fait principalement au sein de l'équipe pluridisciplinaire.

## Auprès des Partenaires :

L'état de crise sanitaire en 2020 avait nettement impacté, à la diminution le nombre de rencontres partenaires. En 2021, le médecin psychiatre a participé à 29 rencontres partenaires avec d'autres membres de l'équipe, dont certaines ont eu lieu en visioconférence.

Les échanges téléphoniques avec les partenaires et les confrères se sont poursuivis.

### 1- Ses compétences propres au service de l'équipe du SAMSAH

Avec le chef de service et le psychologue, le médecin psychiatre est membre de l'équipe de direction du SAMSAH. Ils se réunissent une fois par semaine, 31 réunions se sont tenues en 2021. Au sein de cette entité a pu être affinée au cours de cette année 2021 l'articulation des différents temps de réunions dans le service. Son expertise clinique vise à assurer la cohérence et à enrichir le service autour de deux axes : le travail d'orientation des accompagnements des bénéficiaires et le travail de formation en interne des professionnels.

Le travail d'orientation des accompagnements des bénéficiaires auprès des équipes s'organise en plusieurs points.

L'équipe restreinte qui se réunit autour de la situation de chaque bénéficiaire est composée comme suit : le chef de service, la psychologue, le médecin psychiatre, et des trois professionnels de terrain.

- Les réunions de service, qui avaient lieu auparavant une fois par semaine, concernant le versant organisationnel 19 réunions se sont tenues cette année

- Les réunions d'équipe restreinte, ou le médecin participe par sa présence à la définition de l'orientation de l'accompagnement (69 réunions en 2021)

- Ces temps de réunions d'équipe restreinte peuvent être tenues en urgence du fait de la situation du bénéficiaire

- Les temps d'échange informels présents tout au long de la semaine, entre les réunions, si besoin.

Le médecin apporte son soutien dans la compréhension de la difficulté du bénéficiaire dans le moment.

Le travail de formation auprès des professionnels est appelé « Temps d'Echange Clinique ». **Il est coanimé par la psychologue et le médecin psychiatre de façon hebdomadaire pendant une heure trente.** Ils visent à apporter des éléments de compréhension clinique à chaque situation, le lieu où l'on questionne le pourquoi plutôt que le comment de la direction de l'accompagnement afin d'ébaucher une culture commune.

En 2021, **26 réunions de Temps d'Echange Clinique** se sont tenues à destination de l'équipe du SAMSAH, **3 à destination des professionnels** de la résidence et **1 à destination d'un service d'aide à domicile** intervenant au logement d'un bénéficiaire ayant une forme de pathologie très visible

### 2- Son rôle au sein du SAVS

Dans la continuité de l'année 2020, le médecin psychiatre a poursuivi le recentrage de son activité vers le SAMSAH. Il n'a pas initié de nouvelles prises en charges au SAVS. Il a réalisé **14 consultations pour des bénéficiaires du SAVS déjà connus.**

### 3- Son rôle au sein du foyer de vie

Les résidents du foyer de vie ont chacun un psychiatre traitant, les relais de suivi par rapport à leur ancienne adresse sont tous actifs à présent. **Le médecin psychiatre continu d'intervenir auprès d'eux dans un contexte de nécessaire évaluation clinique en urgence ou à leur demande.** Il soutient la poursuite de leur intégration au sein de la nouvelle structure. Sa présence au temps de réunion d'équipe est plus espacée (11 sur l'année). Les temps d'échange clinique sont bénéfiques pour les prises en charge sur le foyer de vie, **4 ont pu avoir lieu en 2021.**

## 4- Ses missions transversales au sein de l'association

### A. Les commissions d'admission

Au cours de l'année 2021, **5 commissions d'admission ont eu lieu dans l'association** : une pour le foyer de vie, une pour les résidences accueil Simone de Beauvoir, Kerlorson et l'habitat regroupé Ty Armor, une pour la résidence Ty Breizh à Vitré (en lien avec l'extension des places), une pour le SAMSAH et une pour le SAVS.

Pour l'ensemble de ces commissions, **111 certificats médicaux ont été étudiés** précisément par le médecin. Des informations complémentaires ont été demandées si nécessaire.

On constate que le nombre de demande continue à augmenter, ainsi que le nombre de dossiers déposés.

### B. La poursuite des Temps d'échanges cliniques

Les temps d'échange cliniques, coanimés par le psychologue du SAMSAH et le médecin psychiatre ont continué à se tenir pour un certain nombre de services et de lieu de vie.

Ces temps se sont repartis comme suit :

- A destination de l'équipe du SAMSAH : **26 temps**
- A destination de l'équipe du foyer de vie : **4 temps**
- A destination des résidences : **3 temps**
- A destination des partenaires intervenants auprès de nos bénéficiaires : **1 temps**

### C. Son rôle institutionnel

En tant que cadre de l'association, le médecin psychiatre fait partie de l'équipe de direction. En 2021, il est membre du CVS et était présent à 3 réunions. Il a répondu à son devoir de formation et de Développement Personnel Continu à hauteur de 9 demies journées sur l'année. En tant que membre de cette équipe, il a participé à 17 réunions de direction qui ont été hebdomadaires jusqu'au mois de juin environ, puis qui se sont espacées.

Ce changement d'organisation a permis de dégager du temps et s'est inscrit dans une structuration différente des temps de réflexion sur la clinique dans l'équipe.

### D. La structuration de la réflexion sur la clinique au sein de l'équipe de direction

#### - La poursuite des temps d'échange clinique

A destination des équipes

#### - Les réunions cliniques

Ces réunions ont lieu **une fois par mois, pendant deux heures**. Le psychologue du SAVS, la psychologue du SAMSAH et du foyer de vie, et le médecin psychiatre y participent et échangent sur la construction du lien entre les services de l'association et les manifestations cliniques psychiques que peuvent présenter les bénéficiaires ou résidents.

Depuis le recrutement du psychologue du SAVS en aout 2021, **8 réunions de ce type se sont tenues**.

#### - Réunions cliniques stratégiques

Elles réunissent **le directeur des établissements et services, le psychologue du SAVS, la psychologue du SAMSAH et du foyer de vie et le médecin psychiatre du SAMSAH** afin d'échanger sur les liens de l'institution avec les différents partenaires, et leur possible évolution, en prenant en compte la dimension des manifestations cliniques et en étant particulièrement vigilant à la dimension de l'éthique. En 2021, **5 réunions de ce type se sont tenues**.

## IV/ D - Les ressources à disposition du SAMSAH

### L'équipe salariée |

| Type de Professionnels                       | ETP      |
|--|----------|
| Chef de service                              | 1 ETP    |
| Psychiatre                                   | 0.83 ETP |
| Psychologue                                  | 1 ETP    |
| Educateurs spécialisés                       | 3 ETP    |
| Assistante sociale                           | 1 ETP    |
| Accompagnants éducatif et social             | 1 ETP    |
| Aide médico-psychologique                    | 2,8 ETP  |
| Aide-Soignants                               | 3 ETP    |
| Infirmiers                                   | 5 ETP    |
| Secrétaire                                   | 0,8 ETP  |
| Conseillère en économie sociale et familiale | 1 ETP    |

### Véhicules |

- - 1 Renault Twingo
- - 7 Renault Clio
- - 1 Citroën C3
- - 1 Dacia Dokker
- - 1 Renault Traffic
- - 1 Renault Kangoo

### Locaux |

Le SAMSAH a emménagé dans de nouveaux bureaux à Noyal-Châtillon-sur-Seiche. Ce site, regroupe plusieurs structures de l'Association.

- - Un espace accueil et salle d'attente
- - Les bureaux sont organisés en Open Space et en individuel (3)
- - Deux salles d'entretiens
- - Accès direct aux salles d'activités
- - Une salle d'archives

## V/ Les lieux d'échanges interservices

L'association développe des lieux de parole et d'échange professionnel structuré sur l'association en complément des réunions de service et des temps de synthèse.

### V/ A - Analyse de la pratique professionnelle

Depuis plusieurs années l'association a mis en place des temps d'analyse de la pratique professionnelle pour l'ensemble des salariés. Ces temps ont lieu chaque mois sur les différents sites de l'association. Ils demandent une présence obligatoire des professionnels et une organisation spécifique. Mais ils permettent d'éviter l'isolement des professionnels, de percevoir des signaux de difficultés pour des salariés et d'avoir un lieu de parole libre.

Malgré la crise sanitaire, des temps d'analyse de la pratique professionnelle se sont tenus en présentiel.

### V/ B- Temps d'échange clinique

Les temps d'échange clinique ont été mis en place en novembre 2019 au sein de l'association.

#### AU SAMSAH

Ils ont pour objectif la formation et l'appropriation d'une démarche d'analyse de chaque situation individuellement, au un par un.

Cela s'appuie sur les apports et les compétences, de la psychologue d'une part, concernant la psychopathologie et les traitements psychothérapeutiques des troubles psychiques, et de la psychiatre d'autre part sur les syndromes psychiatriques et les traitements médicamenteux.

Ces deux éléments, l'appropriation d'une démarche d'analyse d'une part, et les apports psychiatriques et psychologiques d'autre part, contribuent à mieux comprendre la situation du bénéficiaire et de comprendre pourquoi une direction d'accompagnement est choisie plutôt qu'une autre.

Au cours de l'année 2021, **26 temps d'échange clinique** ont été proposés au SAMSAH.

#### AU FOYER DE VIE

**4 temps d'échanges cliniques** ont eu lieu spécifiquement pour le foyer de vie afin que la nouvelle équipe puisse commencer à s'approprier cette démarche d'analyse.

## V/ C- Apport clinique au sein de l'Association

Au-delà des temps d'échange clinique, les accompagnements de nos bénéficiaires demandent des échanges importants avec des professionnels de l'accompagnement clinique. Le Médecin Psychiatre et la Psychologue de l'association ont été mobilisés afin d'apporter, dans le cadre de suivi spécifique, des orientations d'accompagnements.

L'année 2021 a permis la **création d'un second poste de psychologue à temps plein au sein de l'association.**

Avant cette arrivée, la psychologue en poste au SAMSAH a réalisé **15 entretiens (+8 entretiens téléphoniques) pour 4 bénéficiaires du SAVS et s'est mobilisée sur 2 rencontres partenaires.**

L'arrivée du psychologue au SAVS en août a été l'occasion de mettre en place en fin d'année des réunions cliniques (2) mensuelles réunissant le médecin psychiatre coordinateur de l'association et les deux psychologues cliniciens. Dans le même temps, se sont ajoutées des réunions cliniques stratégiques (1) une fois par mois également auquel le directeur de l'association participe.

Dans les deux cas, **il s'agit de repérer les questions cliniques qui se posent au sein d'Espoir 35, de les questionner, les mettre au travail.** Ce travail de réflexion aboutit alors à l'élaboration d'orientations cliniques essentielles. Pour exemple en fin d'année 2021, l'orientation a été prise de faire monter en compétences progressivement l'ensemble des professionnels sur la vie affective et sexuelle afin de leur permettre d'accompagner les bénéficiaires en individuel sur cet axe. En effet, cette orientation s'accompagnait d'une décision de ne pas traiter cette question de manière collective en s'appuyant sur les connaissances psychiatriques et psychopathologiques de notre public.

Lors de ces réunions, la question de la formation des professionnels sur certains champs a pu être également débattue.

Les psychologues participent aussi aux réunions de direction (18), en 2021, leur nombre s'est réduit. Nous sommes passés de réunions de directions hebdomadaires à une réunion de direction mensuelle. Les psychologues y apportent leur contribution aux réflexions et travaux associatifs. Ils ont participé à une réunion de crise en 2021.

La psychologue SAMSAH/foyer de vie s'est par ailleurs mobilisée sur des projets transversaux. Elle a maintenu son implication sur les projets retenus dans le cadre de la crise sanitaire pour favoriser les liens entre bénéficiaires. Elle s'implique particulièrement sur le projet 1clic1tuto (15 rencontres) au côté d'une bénéficiaire du SAVS pour l'actualisation de la plateforme informatique de partages de fichiers. Au côté, du directeur, elle a soutenu le changement d'intervenants pour l'analyse de la pratique professionnelle.

Finalement, dans le cadre de difficultés rencontrées sur le foyer et sur une résidence, elle a soutenu la prise de contact et l'instauration d'un lien de partenariat avec le CRAVS (Centre de Ressources Régional sur les Auteurs de Violences Sexuelles).



**RAPPORT  
FINANCIER**

# COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

## Rapport financier

Le résultat comptable 2021 consolidé de l'Association ESPOIR 35 est établi à un déficit de -207 697 €  
Faits marquants impactant l'exercice 2021 de façon transversale :

- L'épidémie Covid-19 qui s'est poursuivi sur 2021
- Effet année pleine en 2021 du site de Kerlorson
- Transfert de la résidence Ty Breizh rue de la Mélinais vers rue des Artisans à Vitré avec augmentation de la capacité de 10 à 15 résidents.
- Prime pouvoir d'achat
- Mouvement des salariés (recours à des CDD liés à l'absentéisme)

### A/ Foyer de Vie - « Kerlorson »

Le résultat de l'exercice est excédentaire de 6 899,08 € pour 2021 ( -57 025 € sur 2020). Il intègre une variation pour congés payés générant une charge de 10 069,52 € sur l'exercice.

Cet élément neutralisé, le résultat de l'exercice est excédentaire de 16 968,60 €.

| LIBELLE  | REALISE 2020       | BP EXECUTOIRE 2021 | REALISE 2021      | ECART REALISE 2021/2020 | ECART BP 2021/ REALISE 2021 |
|--|--------------------|--------------------|-------------------|-------------------------|-----------------------------|
| <b>GROUPE 1 - DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANT</b>     | <b>50 123,23</b>   | <b>108 329,00</b>  | <b>80 152,18</b>  | <b>30 028,95</b>        | <b>- 28 176,82</b>          |
| <b>GROUPE 2 - DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL</b>                 | <b>393 967,93</b>  | <b>492 158,00</b>  | <b>532 520,79</b> | <b>138 562,86</b>       | <b>40 362,79</b>            |
| <b>GROUPE 3 - DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE</b>               | <b>105 197,61</b>  | <b>185 161,00</b>  | <b>198 171,72</b> | <b>92 974,11</b>        | <b>13 010,72</b>            |
| <b>TOTAL DES DEPENSES</b>  | <b>549 288,77</b>  | <b>785 648,00</b>  | <b>810 844,69</b> | <b>261 555,92</b>       | <b>25 196,69</b>            |
| <b>GROUPE 1 - PRODUITS DE LA TARIFICATION</b>                      | <b>370 407,62</b>  | <b>785 649,00</b>  | <b>631 767,93</b> | <b>261 360,31</b>       | <b>- 153 881,07</b>         |
| <b>GROUPE 2 - AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION</b>        | <b>121 338,76</b>  | <b>-</b>           | <b>182 207,70</b> | <b>60 868,94</b>        | <b>182 207,70</b>           |
| <b>GROUPE 3 - PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES</b> | <b>517,39</b>      | <b>-</b>           | <b>3 768,14</b>   | <b>3 250,75</b>         | <b>3 768,14</b>             |
| <b>TOTAL DES PRODUITS</b>  | <b>492 263,77</b>  | <b>785 649,00</b>  | <b>817 743,77</b> | <b>325 480,00</b>       | <b>32 094,77</b>            |
| <b>RESULTAT</b>  | <b>- 57 025,00</b> | <b>1,00</b>        | <b>6 899,08</b>   | <b>63 924,08</b>        | <b>6 898,08</b>             |

Le résultat excédentaire est principalement dû aux recettes issues de la facturation avec un taux d'occupation de 94.20 % en 2021 au lieu de 90 % prévu au budget exécutoire 2021. Le nombre de jours facturé en 2021 est de 4 126.

### B/ Habitat Regroupé TY ARMOR à Rennes

Le résultat est excédentaire de 5 199,95 € pour 2021 (+4 888.64 € sur 2020). Il intègre une variation pour congés payés générant une charge de 710,13 € sur l'exercice.

Cet élément neutralisé, le résultat est excédentaire de 5 910,08 €.

| LIBELLE  | REALISE 2020     | BP EXECUTOIRE 2021 | REALISE 2021     | ECART REALISE 2021/2020 | ECART BP 2021/ REALISE 2021 |
|--|------------------|--------------------|------------------|-------------------------|-----------------------------|
| <b>GROUPE 1 - DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANT</b>     | <b>1 784,32</b>  | <b>3 089,00</b>    | <b>2 510,82</b>  | <b>726,50</b>           | <b>- 578,18</b>             |
| <b>GROUPE 2 - DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL</b>                 | <b>21 183,23</b> | <b>20 379,00</b>   | <b>28 166,55</b> | <b>6 983,32</b>         | <b>7 787,55</b>             |
| <b>GROUPE 3 - DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE</b>               | <b>37 876,31</b> | <b>41 460,00</b>   | <b>29 050,68</b> | <b>- 8 825,63</b>       | <b>- 12 409,32</b>          |
| <b>TOTAL DES DEPENSES</b>  | <b>60 843,86</b> | <b>64 928,00</b>   | <b>59 728,05</b> | <b>- 1 115,81</b>       | <b>- 5 199,95</b>           |
| <b>GROUPE 1 - PRODUITS DE LA TARIFICATION</b>                      | <b>20 000,00</b> | <b>20 000,00</b>   | <b>20 000,00</b> | <b>-</b>                | <b>-</b>                    |
| <b>GROUPE 2 - AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION</b>        | <b>44 948,80</b> | <b>44 928,00</b>   | <b>44 928,00</b> | <b>- 20,80</b>          | <b>-</b>                    |
| <b>GROUPE 3 - PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES</b> | <b>783,70</b>    | <b>-</b>           | <b>-</b>         | <b>783,70</b>           | <b>-</b>                    |
| <b>TOTAL DES PRODUITS</b>  | <b>65 732,50</b> | <b>64 928,00</b>   | <b>64 928,00</b> | <b>- 804,50</b>         | <b>-</b>                    |
| <b>RESULTAT</b>  | <b>4 888,64</b>  | <b>-</b>           | <b>5 199,95</b>  | <b>311,31</b>           | <b>5 199,95</b>             |

## Taux d'occupation à 100%.

La baisse des charges locatives, 87,50 € par mois en 2021 contre 758 € par mois en 2020, permet de générer ce résultat excédentaire.

Après le passage de la professionnelle référente à 0,5 ETP en 2019, la subvention du Conseil Département n'est pas suffisante pour couvrir les frais de ce personnel. En y ajoutant les frais de coordinateur, essentiel à la bonne tenue du dispositif, les charges de personnel augmentent au-delà des 20 000 €. La différence est supportée par Espoir 35 et les résidents.

## C/ Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

Le résultat comptable de l'exercice est déficitaire de -167 534,24 € pour 2021 ( -23 031,96 € sur 2020). Il intègre une variation négative pour congés payés de -1 608,34 € sur l'exercice. Cet élément neutralisé, le résultat de l'exercice est déficitaire de -169 142,58 €.

Après l'incorporation des résultats antérieurs de 66 754,07 €, d'après la notification d'affectation, le résultat à affecter au titre de l'exercice 2021 est de -100 780,17 €.

| LIBELLE  | REALISE 2020        | BP EXECUTOIRE 2021  | REALISE 2021        | ECART REALISE 2021/2020 | ECART BP 2021/ REALISE 2021 |
|--|---------------------|---------------------|---------------------|-------------------------|-----------------------------|
| <b>GROUPE 1 - DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANT</b>     | <b>51 934,61</b>    | <b>61 003,00</b>    | <b>54 976,15</b>    | <b>3 041,54</b>         | <b>- 6 026,85</b>           |
| <b>GROUPE 2 - DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL</b>                 | <b>887 121,48</b>   | <b>852 268,00</b>   | <b>924 447,52</b>   | <b>37 326,04</b>        | <b>72 179,52</b>            |
| <b>GROUPE 3 - DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE</b>               | <b>338 730,87</b>   | <b>363 055,00</b>   | <b>406 953,42</b>   | <b>68 222,55</b>        | <b>43 898,42</b>            |
| <b>TOTAL DES DEPENSES</b>  | <b>1 277 786,96</b> | <b>1 276 326,00</b> | <b>1 386 377,09</b> | <b>108 590,13</b>       | <b>110 051,09</b>           |
| <b>GROUPE 1 - PRODUITS DE LA TARIFICATION</b>                      | <b>1 173 651,00</b> | <b>1 206 055,00</b> | <b>1 214 056,00</b> | <b>40 405,00</b>        | <b>8 001,00</b>             |
| <b>GROUPE 2 - AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION</b>        | <b>4 040,00</b>     | <b>3 517,00</b>     | <b>4 036,44</b>     | <b>- 3,56</b>           | <b>519,44</b>               |
| <b>GROUPE 3 - PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES</b> | <b>77 064,00</b>    | <b>-</b>            | <b>750,41</b>       | <b>- 76 313,59</b>      | <b>750,41</b>               |
| <b>TOTAL DES PRODUITS</b>  | <b>1 254 755,00</b> | <b>1 209 572,00</b> | <b>1 218 842,85</b> | <b>- 35 912,15</b>      | <b>9 270,85</b>             |
| <b>RESULTAT</b>  | <b>- 23 031,96</b>  | <b>- 66 754,00</b>  | <b>- 167 534,24</b> | <b>- 144 502,28</b>     | <b>- 100 780,24</b>         |

Ce résultat déficitaire s'explique essentiellement par les éléments suivants :

- L'arrivée du psychologue (depuis le 03/08/20221, coût chargé sur 2021 de 21500€)
- L'impact de la non budgétisation des salles d'activités dans le loyer de Kerlorson
- L'impact des frais de siège (réorganisation du système d'information + recrutement assistante comptable)

A cet effet, nous sollicitons le financement de ces éléments au titre de l'exercice 2021 par le Conseil Départemental puisque ces derniers ont bien été validés dans les mesures nouvelles budgétaires 2022.

## d/ Service d'Accompagnement Médico - Social pour Adultes Handicapés

Le résultat comptable de l'exercice est déficitaire de -60 604,22 € pour 2021 (+96 502,37€ en 2020). Il intègre une variation pour congés payés générant une charge de 10 700,04 € sur l'exercice.

Cet élément neutralisé, le résultat de l'exercice est déficitaire de -49 904,18 €.

Après l'incorporation des résultats antérieurs de 100 216,03 €, d'après la notification d'affectation, le résultat à affecter au titre de l'exercice 2021 est excédentaire de +39 611,81 €.

| LIBELLE  | REALISE 2020        | BP EXECUTOIRE<br>2021 | REALISE 2021        | ECART REALISE<br>2021/2020 | ECART BP 2021/<br>REALISE 2021 |
|--|---------------------|-----------------------|---------------------|----------------------------|--------------------------------|
| <b>GROUPE 1 - DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANT</b>     | <b>41 827,05</b>    | <b>53 777,00</b>      | <b>47 693,14</b>    | <b>5 866,09</b>            | <b>- 6 083,86</b>              |
| <b>GROUPE 2 - DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL</b>                 | <b>869 828,07</b>   | <b>965 121,95</b>     | <b>918 248,06</b>   | <b>48 419,99</b>           | <b>- 46 873,89</b>             |
| <b>GROUPE 3 - DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE</b>               | <b>308 260,53</b>   | <b>318 672,05</b>     | <b>330 554,99</b>   | <b>22 294,46</b>           | <b>11 882,94</b>               |
| <b>TOTAL DES DEPENSES</b>  | <b>1 219 915,65</b> | <b>1 337 571,00</b>   | <b>1 296 496,19</b> | <b>76 580,54</b>           | <b>- 41 074,81</b>             |
| <b>GROUPE 1 - PRODUITS DE LA TARIFICATION</b>                      | <b>1 312 665,12</b> | <b>1 220 808,81</b>   | <b>1 228 903,26</b> | <b>- 83 761,86</b>         | <b>8 094,45</b>                |
| <b>GROUPE 2 - AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION</b>        | <b>2 052,00</b>     | <b>1 809,00</b>       | <b>1 889,00</b>     | <b>- 163,00</b>            | <b>80,00</b>                   |
| <b>GROUPE 3 - PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES</b> | <b>1 700,90</b>     | <b>-</b>              | <b>5 099,71</b>     | <b>3 398,81</b>            | <b>5 099,71</b>                |
| <b>TOTAL DES PRODUITS</b>  | <b>1 316 418,02</b> | <b>1 222 617,81</b>   | <b>1 235 891,97</b> | <b>- 80 526,05</b>         | <b>13 274,16</b>               |
| <b>RESULTAT</b>  | <b>96 502,37</b>    | <b>- 114 953,19</b>   | <b>- 60 604,22</b>  | <b>- 157 106,59</b>        | <b>54 348,97</b>               |

La variation non consommée du budget des dépenses afférentes à l'exploitation est essentiellement celle relative aux activités qui n'ont pu être effectuées suite à la crise sanitaire.

Le résultat déficitaire s'explique essentiellement par les éléments suivants :

- L'impact de la non budgétisation des salles d'activités dans le loyer de Kerlorson
- L'impact des frais de siège (réorganisation du système d'information + recrutement assistante comptable)

A cet effet, nous sollicitons le financement de ces éléments au titre de l'exercice 2021 par le Conseil Départemental puisque ces derniers ont bien été validés dans les mesures nouvelles budgétaires 2022.

## e/ Siège

Le montant total des frais de siège à répartir sur les établissements pour l'exercice 2021 s'élève à 544 142,17 €.

La répartition des frais de siège a été appliquée sur les établissements d'après la notification du budget exécutoire du siège par le Conseil département, à savoir :

- SAVS 46,20 % (251 393,68 €)
- Foyer de vie 16,00 % (87 062,75 €)
- SAMSAH 37,80 % (205 685,74 €)

| LIBELLE  | REALISE 2020      | BP<br>EXECUTOIRE<br>2021 | REALISE 2021      | ECART REALISE<br>2021/2020 | ECART BP 2021/<br>REALISE 2021 |
|--|-------------------|--------------------------|-------------------|----------------------------|--------------------------------|
| <b>GROUPE 1 - DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANT</b>     | <b>63 546,94</b>  | <b>25 884,00</b>         | <b>63 300,80</b>  | <b>- 246,14</b>            | <b>37 416,80</b>               |
| <b>GROUPE 2 - DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL</b>                 | <b>394 240,37</b> | <b>367 679,00</b>        | <b>467 025,13</b> | <b>72 784,76</b>           | <b>99 346,13</b>               |
| <b>GROUPE 3 - DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE</b>               | <b>87 321,27</b>  | <b>96 974,00</b>         | <b>99 519,78</b>  | <b>12 198,51</b>           | <b>2 545,78</b>                |
| <b>TOTAL DES DEPENSES</b>  | <b>545 108,58</b> | <b>490 537,00</b>        | <b>629 845,71</b> | <b>84 737,13</b>           | <b>139 308,71</b>              |
| <b>GROUPE 1 - PRODUITS DE LA TARIFICATION</b>                      | <b>-</b>          | <b>-</b>                 | <b>-</b>          | <b>-</b>                   | <b>-</b>                       |
| <b>GROUPE 2 - AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION</b>        | <b>531 974,94</b> | <b>490 537,00</b>        | <b>613 681,80</b> | <b>81 706,86</b>           | <b>123 144,80</b>              |
| <b>GROUPE 3 - PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES</b> | <b>13 133,64</b>  | <b>-</b>                 | <b>16 163,91</b>  | <b>3 030,27</b>            | <b>16 163,91</b>               |
| <b>TOTAL DES PRODUITS</b>  | <b>545 108,58</b> | <b>490 537,00</b>        | <b>629 845,71</b> | <b>84 737,13</b>           | <b>139 308,71</b>              |
| <b>RESULTAT</b>  | <b>-</b>          | <b>-</b>                 | <b>-</b>          | <b>-</b>                   | <b>-</b>                       |





**Espoir 35**  
UN ACCOMPAGNEMENT  
AU QUOTIDIEN

2 RUE MATHURIN MEHEUT  
35230 NOYAL-CHATILLON-SUR-SEICHE  
02 57 87 29 04 - [contact@espoir35.fr](mailto:contact@espoir35.fr)  
[www.espoir35.fr](http://www.espoir35.fr)